

Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

VOLUME 9 NUMERO 1

SEPTEMBRE 1978

REGROUPEMENT-SOLIDARITE FRONTS COMMUNS

- **CONGES DE MATERNITE**
 - **LIVRE VERT SUR L'EDUCATION**
 - **ENLEVEMENT DE DALILA MASCHINO**
 - **REPONSES A L'ACTUALITE**
 - **PRIX YVETTE-ROUSSEAU**
 - **AUDIENCES DU CRTC**
 - **ETC. ETC. ETC.**
-

EDITORIAL

Bonjour,

La Fédération des femmes du Québec s'est toujours efforcée d'être une force vivante et déterminante à l'intérieur du mouvement féminin au Québec. Plus que jamais, en ce moment, nous percevons notre rôle comme étant la promotion d'une action collective dans les nombreux domaines où apparaissent des préoccupations communes aux femmes. Les changements d'époques et de situations ont inspiré différents types d'action et nous savons que pour être des agents de changement il ne faut jamais choisir l'immobilisme.

Nous avons toujours pensé que, dans l'action sociale, les racines de l'excellence ne se trouvent pas uniquement dans des principes et des notions philosophiques. Concrètement, l'excellence s'exprime par la solidarité et les actions collectives. Notre conseil d'administration connaît et comprend la force et les possibilités du mouvement féminin. Il reconnaît qu'il n'y a pas qu'une seule dimension à l'action, qu'un modèle unique d'action pour atteindre nos buts. Je crois que nous démontrons suffisamment de créativité, d'esprit novateur et de souplesse dans notre mode d'action pour pouvoir, grâce à une meilleure compréhension et un appui plus ferme de la société, atteindre nos buts plus rapidement.

Ainsi, au sujet d'un problème particulier, à un moment donné, des femmes de tous les âges, de statuts différents, d'opinions diverses ainsi que des groupes ayant des priorités et des buts variés peuvent partager leurs talents et leurs ressources pour travailler ensemble dans la conviction et l'harmonie.

Il ne s'agit plus alors de rechercher l'unanimité mais d'exprimer notre solidarité et notre accord sur des principes. Ceci constitue, pour moi, le moyen de réaliser les changements sociaux et juridiques que nous désirons. Cette souplesse permet la mise en commun de l'enthousiasme de la jeunesse, de l'expérience de certaines et de la volonté d'engagement de toutes en vue d'atteindre un but précis. Un tel engagement en vue de changements précis, dans des domaines bien définis est un cadre d'intervention qui assure le respect des pluralismes de langue, de culture, de religion et d'options sociales et politiques.

Ce numéro du Bulletin de la Fédération rapporte les nombreuses démarches que nous avons entreprises en collaboration. Chacune de ces actions a été et continuera à être, je l'espère, l'occasion d'un enrichissement de nos connaissances et d'un élargissement de nos horizons. Elles furent des expériences positives pour toutes les participantes. Le respect des autres, la bonne volonté et des objectifs communs sont donc véritablement la clé d'une action collective efficace.

Au début d'une nouvelle année de travail à la FFQ, je ressens la force de la conviction dans notre volonté de travailler à la fois à l'intérieur des structures formelles



SHEILA FINESTONE

de la Fédération tout en tenant pour indispensable la collaboration avec d'autres regroupements. Ainsi, à la veille du dépôt, à l'Assemblée nationale, de la politique d'ensemble sur la condition féminine, il est essentiel que les groupes féminins se préparent à agir collectivement.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à Laurette Champigny-Robillard et à la remercier, au nom de la Fédération des femmes du Québec pour son dévouement et son travail intense pendant les cinq dernières années. Madame Robillard avait accepté un mandat très lourd: la présidence du Conseil du statut de la femme dès sa mise en place. A ce poste, elle a rendu d'immenses services aux femmes du Québec. Nous lui souhaitons une bonne santé, du bonheur et du succès dans ses prochaines fonctions.

Sheila Finestone, présidente

SESSION DE TRAVAIL ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à une tradition établie il y a quelques années, le conseil d'administration s'est réuni, pendant trois jours, pour préparer les activités de l'année qui commence. Cette "retraite fermée" a eu lieu à Sainte-Marguerite, les 15, 16 et 17 septembre derniers. Les objectifs principaux de ces journées d'étude et de réflexion étaient:

Favoriser une meilleure coordination en fixant un échéancier des activités principales.

Assurer la présence et la participation de la FFQ en ce qui concerne l'élaboration et la mise en application des lois touchant les femmes.

Développer des mécanismes favorisant l'action collective des membres de la Fédération.

Informar les administratrices des suites à donner aux recommandations de l'assemblée générale, apporter des rapports d'étape sur les projets en cours et définir des sujets prioritaires pour l'année qui commence.

Revoir les fonctions des administratrices en vue d'assurer une meilleure complémentarité des comités du conseil d'administration.

Les diverses activités de la FFQ ont été discutées et définies. Leur division en **activités régulières et ponctuelles, activités suivies et projets spéciaux** aura pour résultat, une meilleure coordination du travail et une efficacité accrue des interventions. Parmi les sujets qui retiendront l'attention de la Fédération on retrouve: la politique d'ensemble sur la condition féminine, la révision du code civil, les audiences publiques du CRTC,

l'année internationale de l'enfant, les élections fédérales (?), le cinquantième anniversaire (en octobre 1979) de la reconnaissance de la personnalité juridique de la femme, la décennie internationale de la femme, les conditions minimales de travail, etc.

Des sujets seront étudiés en profondeur, en réponse aux recommandations des membres lors du dernier congrès. Parmi ces sujets: la condition économique des femmes âgées, la discrimination dans les avantages sociaux, la femme et l'agression, les amendements aux chartes provinciale et fédérale des droits de la personne.

En ce qui concerne les relations avec les membres A et les membres B, le conseil d'administration a étudié les moyens de resserrer les liens d'améliorer les communications.

L'étude des fonctions des membres du conseil d'administration a eu pour résultat la précision de ces fonctions et espère que les membres A et les membres B statuts et règlements étudiera toutes ces recommandations et espère que les membres A et les membres "B" n'hésiteront pas, de leur côté, à lui faire part de leurs suggestions. La responsable de ce comité est Lucienne Aubert.

Une telle session de travail est indispensable mais elle n'est qu'un point de départ. Le conseil d'administration a besoin de la collaboration ainsi que de l'appui constant et bien documenté de tous les membres de la Fédération.

Le conseil d'administration 1978-1979

PRESIDENTE:

Sheila FINESTONE, membre B, Montréal, Fédération des Femmes des Services communautaires juifs).

1ère VICE-PRESIDENTE:

Jeanne GARIEPY, membre B, Montréal (Y.W.C.A.)

2ème VICE-PRESIDENTE:

Claire FREVE, membre A, Saguenay, Lac St-Jean

3ème VICE-PRESIDENTE:

Huguette LAPOINTE-ROY, membre A, Montréal

SECRETARE

Monique COTE-PETIT, membre B, Montréal (Cercle des Rencontres du Mercredi Inc.)

TRESORIERE:

Madeleine ST-JACQUES-ROBERGE, membre A, Montréal

VICE-PRESIDENTE AU COMITE DE:

LECTURE DES PROJETS DE LOI:

Marie PINSONNEAULT, membre A, Montréal

MISE EN CANDIDATURE:

Stella BAUDOT, membre A, Montréal

PROGRAMME:

Amy WILLIAMS, membre B, Montréal (Montreal Lakeshore University Women's Club)

PUBLICITE:

Lise CHEVRIER-DOUCET, membre A, Montréal

RECRUTEMENT:

Yollande ROLLO, membre A, Montréal

RELATIONS PUBLIQUES:

Marie-Claire Boucher, membre A, Montréal.

STATUTS ET REGLEMENTS:

Lucienne AUBERT, membre A, Montréal

FFQ EDUCATION PROGRAMME 1978-1979

Cette année encore, la FFQ, fidèle à ses buts et préoccupée de répondre aux besoins exprimés par ses membres, prépare son programme d'éducation et de formation. Une collaboration de plus en plus étroite entre le conseil provincial et les conseils régionaux nous guidera dans l'organisation de ces activités.

Comme par le passé, nous nous attacherons à présenter des activités qui favoriseront la formation de base ainsi que la formation sociale des membres. Nous tenterons, aussi de répondre à des besoins précis qui se manifesteront au cours d'année et qui seront liés à des actions de la FFQ. C'est une formation "ad hoc".

FORMATION DE BASE

Les sessions de "Leadership" préparées, élaborées et animées par Michèle Jean et Gabrielle Hotte constituent une formation de base par excellence. Ces séances permettent aux femmes de développer des habiletés nécessaires à leur fonctionnement efficace dans les associations. Ces sessions de fin de semaine ont jusqu'à maintenant été présentées en deux parties soit Phase I et Phase II. A la suite de demandes répétées et insistantes nos personnes-ressources sont actuellement à préparer une Phase III qui complètera la formation offerte dans les deux premières Phases.

Nous aurons donc cette année en formation au leadership:

- Phase I** — 13-14-15 octobre à Chicoutimi (régional)
- Phase I** — novembre 78 (provincial)
- Phase II** — avril 79 (provincial)
- Phase III** — mars 79 (provincial)

La Phase III sera offerte à toutes les personnes qui ont complété la Phase II dans les années antérieures.

FORMATION SOCIALE

Au titre de la formation sociale, nous travaillerons en collaboration avec les conseils régionaux à la mise en oeuvre du **cours d'initiation à la vie politique**. Ces cours,

initiés par Christiane Bacave, veulent permettre aux femmes de se familiariser avec l'organisation politique, ses mécanismes et leur fonctionnement. Ainsi mieux informées, les femmes seront en mesure d'intervenir plus efficacement et plus judicieusement.

Par ailleurs nous offrirons à nouveau un cours inauguré l'année dernière: **planification et administration du budget familial**. Ce cours a pour but de familiariser les femmes à des phénomènes économiques comme le budget, le crédit, la publicité, les assurances, les contrats, l'impôt, etc. Ce sont des sujets qui touchent la vie quotidienne des femmes et que toutes doivent mieux connaître.

FORMATION "AD HOC"

Nous voulons poursuivre l'expérience entreprise l'année dernière qui visait à faire mieux connaître le monde du travail. Nous reprendrons donc la **session d'information et de sensibilisation sur le marché du travail** qui a pour objectif de démystifier et analyser les mécanismes qui régissent le monde de l'entreprise.

D'autres activités seront aussi élaborées au fur et à mesure des besoins.

Nous ne pouvons vous fournir actuellement les dates de toutes ces activités. Les membres recevront individuellement tous les renseignements soit du niveau provincial pour les activités offertes à l'échelle de la province, ou de leur conseil régional respectif pour les activités données dans les régions. De plus, nous comptons sur nos associations affiliées pour prévenir leurs membres. Dans le prochain Bulletin, nous pourrions vous fournir un horaire plus précis des diverses activités.

Plusieurs activités ont dû être repoussées, car la Direction générale de l'éducation des adultes qui contribue au financement de nos activités d'éducation a changé, cet été, son échéancier et nous ne connaissons pas actuellement les résultats de nos demandes. Il était ainsi difficile de nous engager formellement dans de nombreuses activités sans connaître nos ressources.

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTATION

Les membres de la Fédération sont invités à faire parvenir au Centre les livres, coupures de presse et autres documents touchant la condition féminine.

INTERVENTIONS

Mémoire de la Fédération présenté au CRTC

Lors des audiences publiques du CRTC à l'occasion de renouvellement de permis de la société Radio-Canada, un comité a présenté un mémoire au nom de la FFQ. Les représentations de la Fédération concernaient la programmation, le sexisme dans la publicité, la création d'un comité de plain-

tes en radiodiffusion, et la prévention de toute discrimination dans les médias. Ont collaboré au travail du comité, Stella Baudot, Lise Chevrier-Doucet, Sheila Finestone, Madeleine G. Dubuc, Camille Bachand, Claire Frève, Christiane Bacave, Chantal Leduc.

Assurance-chômage

Monsieur Bud Cullen
Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration
Hôtel du Gouvernement
Ottawa, Ontario

Monsieur le ministre,

Vos récentes déclarations, relativement à l'abaissement du niveau des prestations d'assurance-chômage et à l'allongement de la période de travail nécessaire pour être admissible à ces prestations inquiètent la Fédération des Femmes du Québec.

La Fédération des Femmes du Québec est un groupe de pression regroupant plus de trente-cinq associations de toutes les parties du Québec. Nous travaillons à l'amélioration de la situation des femmes dans leurs divers secteurs d'activité; le sort des femmes occupant un emploi rémunéré fait partie du champ de nos préoccupations.

A la suite du Conseil du Statut de la Femme, nous croyons que les mesures proposées seront grandement

préjudiciables aux travailleuses qui, déjà, souffrent de discrimination. De plus, nous nous inquiétons de l'impact des restrictions annoncées sur les congés de maternité. En effet, si les coupures annoncées s'appliquent aussi aux prestations en cas de maternité, les travailleuses enceintes verront une diminution de leurs prestations, et certaines s'en verront privées. C'est, dans notre esprit, un net recul que nous ne pouvons passer sous silence.

Nous espérons que les orientations que vous avez annoncées seront révisées dans un sens plus favorable à la main-d'oeuvre féminine du pays.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Sheila Finestone
Présidente

LA/ml

c.c.: Conseil du Statut de la Femme
Associations membres
Medias

Télégrammes

Télégramme adressé par la Fédération au ministère de la justice ainsi qu'à la Commission canadienne des droits de la personne.

Nous sommes profondément déçues par les directives concernant l'égalité de rémunération. Elles

contredisent l'esprit et les objectifs de la Charte. Nous vous demandons de les revoir en vue d'une réelle promotion des droits de la personne et non à partir de définitions et de concepts aussi étroits.

S. Finestone, présidente

JUN 29 12 04 PM '78

CRT MONTREAL QUE 29

BUD CULLEN MINISTRE DU TRAVAIL ET IMMIGRATION

CHAMBRE DES COMMUNES OTTAWA ONT

BT

LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC EXIGE LE RETRAIT DE L'ORDRE DE DEPORTATION QUI TOUCHE LES MERES JAMAICAINES. NOUS PROTESTONS CONTRE LA DISCRIMINATION EXERCEE A L'EGARD DE CES FEMMES.

SHEILA FINESTONE PRESIDENTE

DOSSIER FFQ: CONGE DE MATERNITE

Le 26 juillet dernier sans grand renfort de publicité paraissait le projet d'ordonnance sur le congé de maternité. La FFQ a réagi rapidement et s'est penché sur le projet de la *Commission du Salaire Minimum*. Nous vous communiquons d'ailleurs le texte intégral de notre position.

Formation d'un Front commun d'associations féminines:

Dans un mouvement de solidarité peu ordinaire, le comité intercentrales de la Condition féminine (CEQ-CSN-FTQ), le groupe Au bas de l'Echelle, la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) et le regroupement Femmes solidaires, ainsi qu'une trentaine d'autres groupes féminins et populaires réunis en front commun, se sont entendus sur une position commune et ont tenu une conférence de presse afin de rendre public le mémoire sur le projet d'ordonnance du congé de maternité qu'il a adressé au président de la Commission du Salaire minimum, parce que celui-ci refusait de tenir des audiences publiques.

Suite à un refus formel de la Commission du Salaire minimum, le front commun pour le congé de maternité a demandé aux deux ministres responsables de ce dossier une rencontre publique afin qu'ils répondent aux propositions contenues dans leur mémoire.

Le ministre du travail, Pierre-Marc JOHNSON a accepté de rencontrer les représentantes des différents groupes membres du front commun, lundi après-midi, le 2 octobre.

A cette occasion, le front commun a présenté aux ministres le mémoire qu'il a envoyé à la Commission du Salaire minimum et a insisté sur certains points majeurs.

Tout d'abord, le front commun a déploré que la législation sur le congé de maternité n'ait qu'un **statut d'ordonnance dans le cadre de la loi du salaire minimum**. Face aux actuelles insuffisances de la Commission à faire respecter la loi du Salaire minimum, le front commun considère que cette ordonnance ne sera pas plus respectée que les autres.

Ensuite, le front commun a rappelé ses revendications prioritaires, réclamées depuis des années par les femmes. Soit **l'indemnisation complète du congé de maternité, le congé de paternité payé**, et dont l'ordonnance ne

dit mot, **le congé parental sans solde et la gratuité de certains soins spécifiques aux femmes enceintes**.

En ce qui a trait au projet même d'ordonnance, le front commun insiste pour que **toutes les travailleuses** du Québec aient droit au congé de maternité c'est-à-dire qu'il n'y ait aucune exclusion due, soit à la loi du salaire minimum, soit à des critères d'admissibilité beaucoup trop sévères.

Au chapitre de la protection réelle de l'emploi, le front commun trouve nettement **insuffisantes les dispositions ayant trait à la durée du congé statutaire, et du congé supplémentaire pour raisons de santé**, à la protection de la santé de la mère et de l'enfant sur les lieux de travail.

De plus, le front commun déplore **l'ambiguïté** de certains articles de l'ordonnance, notamment ceux qui prévoient la mutation d'une salariée accomplissant un travail dangereux ainsi que la protection de toutes ses conditions de travail et autres bénéfices reliés à l'emploi lors de son retour au travail à la fin du congé de maternité.

Finalement, le front commun **s'interroge toujours sur le fameux 5.8 millions** promis par le ministre Johnson au chapitre du financement partiel du congé de maternité et presse le gouvernement du Québec de lui répondre à ce sujet.

Par leur travail et leurs maternités, les femmes font une contribution majeure à la société, mais elles en sont lourdement pénalisées. Le front commun estime que l'actuel projet d'ordonnance fait bien peu pour mettre fin à cette situation. C'est pourquoi il s'y oppose en revendiquant un véritable congé de maternité.

Malheureusement, la rencontre avec le ministre n'a pas donné les résultats que l'on aurait pu escompter. Monsieur Johnson n'a pas apporté de réponses positives à nos demandes et il semble bien que le projet d'ordonnance ne soit pas substantiellement modifié. Nous devons attendre la fin d'octobre, date probable de la publication, pour en connaître la teneur.

Nous pouvons donc vous dire: suite au prochain numéro pour les derniers développements sur le congé de maternité.

Montréal, le 23 août 1978.

Monsieur le Président,
Commission du Salaire Minimum,
750 boul. Charest est,
Québec.
G1K 7Z5

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, nos objections, nos remarques et nos propositions d'amendements au projet d'ordonnance sur le congé de maternité.

D'autre part, nous espérons que la Commission revienne sur sa décision de ne pas tenir d'audiences publiques. Avec nos sentiments distingués.

Sheila Finestone, présidente.

Texte de l'ordonnance

Dans la présente ordonnance les mots suivants signifient:

1.01

"Certificat médical": témoignage écrit et signé d'une personne ayant le droit d'exercer la médecine suivant les lois du Québec;

1.01

Accepté tel quel.

1.02

"naissance": la fin d'une grossesse, incluant l'accouchement prématuré ou fausse-couche.

2. Application

2.01

La présente ordonnance régit toute salariée et tout employeur auxquels s'applique la Loi du salaire minimum.

3. Condition d'admissibilité

3.01

Pour bénéficier d'un congé de maternité, une salariée doit avoir accompli six mois d'emploi dans une même entreprise dans les douze mois qui précèdent la date de la demande de son congé.

4. Préavis

4.01

La salariée doit donner à l'employeur un préavis de trois semaines de son intention de se prévaloir du congé de maternité.

4.02

Le préavis doit être accompagné d'un certificat médical attestant l'état de grossesse et de la date prévue de l'accouchement.

4.03

Le préavis peut être de moins de trois semaines si un certificat médical établit le besoin de la salariée de cesser le travail à moindre délai.

5. Durée du congé

5.01

La salariée a droit à une période de congé de dix-huit semaines qu'elle peut répartir à son gré, avant et après la naissance.

5.02

Sur présentation d'un certificat médical, la salariée peut obtenir un congé supplémentaire de quatre semaines.

5.03

Si les conditions de travail de la salariée comportent des dangers pour l'enfant à naître ou pour la femme, celle-ci sur présentation d'un certificat médical peut exiger d'être affectée à d'autres tâches jusqu'au moment du congé de maternité. Si une telle mutation n'est pas possible, la salariée peut bénéficier d'un congé pour toute la durée de la grossesse.

6 Congé obligatoire

6.01

A partir de la sixième qui précède la date prévue pour la naissance, l'employeur peut exiger de la salariée enceinte qui est encore au travail un certificat médical établissant qu'elle est en mesure de travailler.

6.02

Si la salariée refuse de fournir un tel certificat, l'employeur peut aviser, par écrit, cette dernière qu'elle doit se prévaloir de son congé de maternité. Il incombe alors à l'employeur d'établir les motifs valables qu'il a d'agir ainsi.

7. Retour au travail

7.01

A la fin du congé de maternité, l'employeur doit réinstaller la salariée dans son poste avec les mêmes droits et

1.02

"Naissance": fin d'une grossesse, incluant l'accouchement prématuré ou fausse-couche et **avortement thérapeutique.**

2.01

Nous proposons que la présente ordonnance s'applique universellement à toutes les travailleuses salariées et à tous les employeurs.

3.01

Pour bénéficier d'un congé de maternité, une salariée doit avoir accompli **trois mois d'emploi dans les douze mois qui précèdent la date de la demande de son congé.**

4.01

Accepté tel quel.

4.02

Accepté tel quel.

4.03

Accepté tel quel.

4.04

Aucun préavis ne sera exigé, mais un certificat médical sera exigé dans le cas d'un accouchement prématuré ou fausse-couche.

5.01

Accepté tel quel.

5.02

Sur présentation d'un certificat médical, la salariée peut obtenir un congé supplémentaire **en raison de son état de santé ou de celui de son enfant.**

5.03

Si les conditions de travail de la salariée comportent des dangers pour l'enfant à naître ou pour la femme, celle-ci sur présentation d'un certificat médical peut exiger d'être affectée à d'autres tâches jusqu'au moment du congé de maternité. Si une telle mutation n'est pas possible, la salariée peut bénéficier d'un congé pour toute la durée de la grossesse. **Dans les deux cas, la salariée conservera les droits et privilèges rattachés à son poste initial.**

6.01

Accepté tel quel.

6.02

Accepté tel quel.

7.01

A la fin du congé de maternité, l'employeur doit réinstaller la salariée dans son poste **initial** avec les mêmes

privilèges que ceux qu'elle avait au moment de son départ comme si son emploi n'avait nullement été interrompu.

7.02

Si le poste occupé par une salariée n'existe plus au moment de son retour, l'employeur doit établir que la disparition du poste n'est pas liée au congé de maternité et il doit reconnaître à la salariée tous les droits dont elle aurait bénéficié au moment de la disparition du poste si elle avait été alors au travail.

7.03

Si l'employeur effectue des licenciements qui auraient inclus la salariée si elle était demeurée au travail, celle-ci conserve les mêmes droits que les salariés effectivement licenciés en ce qui a trait au réembauchage.

7.04

La salariée a droit aux redressements de salaire qui peuvent être survenus en son absence et sa participation à un régime collectif d'avantages sociaux ne peut être affectée par son absence. A son retour, elle peut effectuer les versements qu'elle aurait normalement faits si elle était restée au travail.

8. Démission présumée

8.01

La salariée qui ne se présente pas au travail à l'expiration de son congé de maternité ou au moment ultérieur autorisé par son certificat médical est présumée avoir démissionné.

9. Autres dispositions

9.01

Il n'est pas permis de congédier ou de suspendre une salariée pour le motif qu'elle est enceinte. Advenant un congédiement ou une suspension qui pourrait être attribuable à ce motif, le fardeau de la preuve qu'un autre motif fut valable et déterminant appartient à l'employeur.

9.02

Si l'entreprise appartenant à l'employeur a été l'objet d'une aliénation ou d'une concession totale ou partielle autrement que par vente en justice, pendant la durée du congé de maternité, le nouvel employeur a les mêmes obligations que l'ancien à l'égard de la salariée.

10. Entrée en vigueur

10.01

La présente ordonnance, une fois approuvée par le gouvernement, entre en vigueur le jour de sa publication à la **Gazette officielle du Québec**.

droits et privilèges que ceux qu'elle avait au moment de son départ comme si son emploi n'avait nullement été interrompu. **Elle conserve et continue d'accumuler ses congés de maladie, ses jours de vacances annuelles comme tout autre employé.**

7.02

Si le poste occupé par une salariée n'existe plus au moment de son retour, l'employeur doit établir que la disparition du poste n'est pas liée au congé de maternité **et il doit réaffecter l'employée dans un poste équivalent, sinon il doit reconnaître** à la salariée tous les droits dont elle aurait bénéficié au moment de la disparition du poste si elle avait alors été au travail.

7.03

Accepté tel quel.

7.04

La salariée a droit aux redressements de salaire, à la **rétroactivité et à l'indexation au coût de la vie** qui peuvent être survenus en son absence et sa participation à un régime collectif d'avantages sociaux ne peut être affectée par son absence. A son retour, elle peut effectuer les versements qu'elle aurait normalement faits si elle était restée au travail.

8.01

Accepté tel quel.

9.01

Il n'est pas permis de congédier, de suspendre, **de licencier, de rétrograder ou de refuser une promotion à une salariée pour le motif qu'elle est enceinte.** Advenant un congédiement ou une suspension qui pourrait être attribuable à ce motif, le fardeau de la preuve qu'un autre motif fut valable et déterminant appartient à l'employeur.

9.02

Accepté tel quel.

10.01

Accepté tel quel.

Omissions graves de l'ordonnance

1. La Fédération des femmes du Québec s'explique difficilement que le projet d'ordonnance n'ait pas prévu des articles spécifiques en ce qui regarde les congés de maternité dans les cas d'adoption.
2. Nous recommandons que soient précisées dans les plus brefs délais possible, les modalités de versement de prestations de maternité. Qu'en est-il des \$5.8 millions prévus au budget?
3. Nous déplorons avec le Conseil du Statut de la Femme que "les pénalités prévues aux contrevenants à la Loi du salaire minimum soient si faibles et que la Commis-

- sion n'ait pas davantage d'inspecteurs pour mieux faire respecter la loi." Nous déplorons aussi que les pénalités ne soient pas précisées à l'intérieur même de l'ordonnance.
4. Nous demandons que soit prévu un congé parental sans solde pour une période n'excédant pas deux ans.
 5. On souhaite que dans un avenir assez rapproché la loi prévoie des congés de paternité.
 6. Nous déplorons que la Commission n'ait pas jugé bon de tenir des audiences publiques.

La commission des droits de la personne réclame une meilleure protection de la maternité

Dans un avis qu'elle vient d'adresser au gouvernement, la Commission des droits de la personne recommande la mise en oeuvre d'une série de mesures visant à assurer une meilleure protection de la maternité.

La Commission intervient dans le cadre de l'actuel débat autour de l'ordonnance sur les congés de maternité, mais elle déborde cependant le cadre de cette ordonnance.

S'appuyant sur la Charte des droits et libertés de la personne et sur diverses déclarations ou conventions internationales, la Commission propose des mesures sociales destinées à ne plus pénaliser les femmes qui décident de mettre un enfant au monde et à favoriser l'exercice de la maternité et de la paternité responsables.

Ainsi, la femme en congé de maternité devrait, selon la Commission, recevoir en prestations l'équivalent de son plein salaire. Les coûts de ces prestations devraient être répartis sur l'ensemble de la population active, dans le cadre d'un régime universel d'assurance-maternité.

Par ailleurs, pour favoriser le partage des responsabilités entre les conjoints, la Commission recommande d'instaurer un congé de paternité de quelques jours à l'occasion de la naissance de l'enfant, ainsi qu'un congé sans solde suivant le congé de maternité et pouvant être utilisé par l'un ou l'autre conjoint.

Le congé de maternité devrait en outre s'étendre aux cas d'adoption, et s'appliquer à toutes les salariées, y compris les employées domestiques et celles du secteur agricole qui sont présentement exclues de la Loi du salaire minimum.

La Commission recommande aussi qu'une législation sur les conditions minimales d'emploi consacre expressément l'interdiction de refuser d'embaucher une femme parce qu'elle est enceinte. L'ordonnance devrait aussi prévoir qu'un employeur ne peut déplacer une salariée à cause de sa grossesse, ni refuser de lui accorder une promotion.

Le document formule enfin un certain nombre de recommandations plus techniques portant sur les modalités d'application de l'ordonnance sur les congés de maternité.

Et la Commission conclue en précisant que si certaines de ces recommandations devaient nécessiter des études à long terme, cela ne devrait cependant, en aucune façon, retarder la mise en oeuvre des mesures immédiatement applicables concernant les congés de maternité, de paternité et le congé parental.

Pour information:

Paule Sainte-Marie, Directrice
Service accueil et communications
Tél: (514) 873-5146
De toutes les régions du
Québec, sans frais: 1-800-361-6477

RECOMMANDATIONS:

Considérant l'article 10 de la **Charte des droits et libertés de la personne** qui consacre le droit à l'égalité des personnes, notamment, en raison du sexe et de la condition sociale;

Considérant l'article 46 de la Charte qui assure à toute personne le droit à des conditions de travail justes et raisonnables;

Considérant l'article 47 de la Charte qui stipule que les époux ont dans le mariage, les mêmes droits, obligations et responsabilités;

Considérant l'article 39 de la Charte qui assure à l'enfant le droit à la protection et à l'attention de sa famille;

Nous recommandons:

1. Que la politique de congés de maternité proposée par le projet d'Ordonnance soit complétée par des mesures visant à assurer à la femme qui accouche des prestations monétaires équivalent à son salaire habituel, objectif que ne satisfait pas entièrement et pour toutes les femmes le régime actuel des prestations d'assurance-chômage.
2. Que le congé de maternité soit étendu aux cas d'adoption.
3. Que des mécanismes soient prévus pour que la politique des congés de maternité puisse s'appliquer à toutes les salariées, y compris les employées domestiques et celles du secteur agricole.
4. Que la condition d'admissibilité relative à la durée de l'emploi soit supprimée.
5. Que l'extension du congé de maternité pour cause médicale ne soit pas assortie d'une limite de temps de quatre semaines.
6. Que soit instauré un congé parental, en prolongation du congé de maternité.
7. Que soit instauré un congé de paternité d'une durée de quelques jours au moment de l'accouchement.
8. Que la sécurité d'emploi accordée lors du retour au travail, par l'article 7 de l'Ordonnance, s'applique également à la mutation et au congé forcé pour raisons médicales (art. 5 de l'Ordonnance).
9. Que l'article 9.01 de l'Ordonnance soit modifié pour y ajouter qu'un employeur ne peut pas déplacer une salariée à cause de sa grossesse, ceci par souci de clarté et en concordance avec le projet de loi 43, ni refuser de lui accorder une promotion.
10. Qu'un mécanisme soit mis sur pied pour que soient identifiés certains types de travaux considérés comme dangereux pour la femme enceinte ou l'enfant à naître.
11. Que la salariée soit avisée par écrit, au moment de son départ, de la date d'expiration de son congé de maternité.
12. Que soit consacrée expressément, dans une législation sur les conditions minimales d'emploi, l'interdiction de refuser d'embaucher une femme au motif qu'elle est enceinte.

Si certaines de ces recommandations devaient nécessiter des études à long terme, cela ne devrait cependant, en aucune façon, retarder la mise en oeuvre des mesures, immédiatement applicables, concernant les congés de maternité, de paternité et le congé parental.

Montréal, le 20
septembre 1978

Commission des droits
de la personne
du Québec
360, rue Saint-Jacques
Montréal, Qué. H2Y 1P5
(514) 873-5146

DOSSIER FFQ: 10 ANS DE REVOLTE

LES MOUVEMENTS DE FEMMES S'UNISSENT POUR REpondre A L'ARTICLE "LES FEMMES: DIX ANS DE REVOLTE"

Suite à la publication dans la livraison de septembre 1978 de l'Actualité d'un article intitulé: "Les femmes: dix ans de révolte" et signé par Micheline Lachance et Pierre Godin, les groupes et organismes de femmes dont il est question dans cet article, dans une prise de position solidaire, dénoncent le contenu faux et caricatural de cet article sur le mouvement des femmes au Québec.

Dans sa livraison de septembre 1978, l'Actualité, qui se veut un magazine sérieux, publiait, sous la signature de Micheline Lachance et Pierre Godin, un prétendu bilan des dix dernières années de la lutte des femmes au Québec.

En page couverture, titre accrocheur à souhait, "Les femmes: dix ans de révolte", photo pleine page d'une femme en tenue de boxeuse; pourquoi pas, le ridicule tue, on le sait! A l'intérieur, autre titre à sensation: "La guerre n'est pas finie", pour coiffer un article diffamant, mal fait, rempli d'inexactitudes, de faussetés, d'affirmations gratuites, de vérités tronquées, de déformations de faits et de propos, au profit d'un sensationnalisme digne d'un journal jaune. On y trouve tous les éléments d'une habile entreprise de salissage qui cherche à saper la crédibilité du mouvement des femmes auprès du public.

Ces prétendus dix ans de révolte sont en réalité dix années de revendications et de travail sérieux pour tenter de corriger des discriminations et des inégalités clairement chiffrées dans toutes les statistiques existantes et d'obtenir, pour les femmes, la reconnaissance des droits élémentaires à tout être humain.

Bilan-bidon

Historiquement, bilan-bidon en deux temps trois mouvements: mention des suffragettes des années '40, de la Fédération des Femmes du Québec, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, et du Regroupement des femmes québécoises, du journal Têtes de pioche, et encore pour les ridiculiser. Mais où est-il question du Réseau d'action et d'information des femmes, de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, des comités de la condition féminine des syndicats, des centres d'aide aux victimes de viol et aux femmes battues, des centres d'auto-santé, des maisons d'édition de femmes, des maisons de femmes, du comité de la condition féminine du Parti québécois et des centaines d'autres? Où est-il question de la somme de dossiers, de mémoires et d'analyses réalisés par ces groupes et, notamment, par le Conseil du statut de la femme?

Où explique-t-on, de façon sérieuse, les étapes de la conscientisation des femmes et les diverses tendances politiques des groupes, comme si tout le mouvement des femmes québécoises pouvait tenir en deux mots: modérées et lesbiennes radicales! On parle de conflits et d'affrontements; pourtant, récemment une quarantaine de

groupes, aux tendances politiques diverses, ont fait front commun sur la question des congés-maternité! Des centaines de groupes, par ailleurs, ont donné leur appui au comité de défense de Dalila Maschino!

Où a-t-on pris que le courant révolutionnaire et radical des femmes au Québec relève du lesbianisme politique, qui prône l'exclusion politique et sexuelle de l'homme et la guerre des sexes sur le modèle de la lutte des classes puisqu'aucun groupe connu n'a inscrit cet objectif à son programme?

De quel droit les auteurs de cet article décident-ils que nous disons "Adieu pénis!" parce que nos groupes sont composés exclusivement de femmes? C'est encore prendre, en notre nom, une importante décision qui nous appartient! A quel point de confusion en sont-ils pour conclure que les femmes excluent systématiquement les hommes de leur sexualité, de leur vie et de la société parce qu'elles choisissent de travailler ensemble et entre elles pour défendre leurs droits?

Dans ce triste bilan, aucune femme engagée n'échappe à la série des étiquettes injurieuses — réactionnaire, conservatrice, enragée, ennemie des hommes, sorcière ou "bitch" (traduction: chienne)!

LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

C'est tout d'abord avec colère, et ensuite avec une profonde déception que nous avons lu l'article de l'Actualité. En effet, le journaliste Pierre Godin a passé près de trois heures à nos bureaux. A la suite de cette rencontre, nous pensions lui avoir fait partager et comprendre clairement, non seulement les préoccupations et les frustrations des mouvements féminins, mais également les réalisations et leurs espoirs. Nous avons mis à la disposition de monsieur Godin un dossier complet de nos activités les plus récentes, des relevés de faits concrets et nous espérons qu'une partie de ces renseignements atteindrait les lecteurs de l'Actualité et que les femmes verraient qu'elles ne sont pas seules et isolées.

Nous comprenons qu'il était impossible de rapporter en détail toutes les activités des associations féminines que vous mentionnez. En ce qui concerne la Fédération des Femmes du Québec, nous vous remercions, compte tenu de l'information recueillie pendant l'enquête, d'avoir fait peu ou pas de place à des réalisations positives et d'avoir choisi, de façon très délibérée — votre page couverture en témoigne d'ailleurs éloquentement — la reprise de mythes et de stéréotypes tenaces.

Vous insultez l'intelligence de vos lecteurs en préférant, dans cet article, le sensationnel, les ragots et les controverses, à une analyse raisonnée et sérieuse. Nous sommes déçues par l'article et n'en partageons pas les conclusions. Pour nous, le mouvement féminin du Québec exprime le pluralisme de notre société. Le mouvement féminin est vivant, il se porte très bien et travaille plus que jamais à changer les mentalités et les lois. De plus, et vous en avez la preuve ici, contrairement à ce que laissait croire votre article, les mouvements de solidarité, les front communs et les regroupements sont de plus en plus fréquents."

SHEILA FINESTONE,
présidente

L'actualité

SEPTEMBRE 1978

75¢

Les femmes: 10 ANS DE RÉVOLTE

**L'insondable
docteur Laurin**

**L'Université
qui fait peur**

**Le blues
des Anglais**

**La vamp
de grand-papa**

**Le champignon
mexicain**

**Comment renverser
un gouvernement**

tentative RAMP d'assassinat par le ridicule

TUFWEAR

PLAINTÉ AU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC

A monsieur Jean Baillargeon
Secrétaire général
Conseil de presse du Québec
55½ rue St-Louis
Québec, P.Q.

- De:** l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, la Fédération des Femmes du Québec, la Librairie des femmes d'ici, le Regroupement des femmes québécoises, le collectif Les Têtes de pioche.
- Sujet:** Article "La guerre n'est pas finie" signé par Micheline Lachance et Pierre Godin et publié L'Actualité dans sa livraison de septembre 1978.

Les soussignées portent plainte contre les auteurs de l'article "La guerre n'est pas finie" et le magazine L'Actualité en vertu du droit du public à une information juste et honnête et en vertu du droit des organismes concernés et de leurs membres d'être respectés et présentés par la presse conformément aux définitions qui sont les leurs et aux objectifs qu'ils se sont donnés.

Cet article se présente comme un bilan des dix dernières années de la lutte des femmes du Québec.

En page couverture, titre accrocheur à souhait "Les femmes: dix ans de révolte". Ces prétendus dix ans de révolte sont en réalité dix années de revendications et de travail sérieux pour tenter de corriger des discriminations et des inégalités clairement chiffrées dans toutes les statistiques existantes et d'obtenir, pour les femmes, la reconnaissance des droits élémentaires à tout être humain.

Toujours en page couverture, photo pleine page d'une femme en tenue de boxeuse, illustration cherchant délibérément à ridiculiser le mouvement des femmes au Québec.

A l'intérieur du magazine, un autre titre à sensation: "La guerre n'est pas finie", qui coiffe un article diffamant, mal fait, rempli d'inexactitudes, de faussetés, d'affirmations gratuites, de vérités tronquées, de déformations de faits et de propos, au profit d'un sensationnalisme digne d'un journal jaune. On y trouve tous les éléments d'une entreprise de salissage qui cherche à saper la crédibilité du mouvement des femmes auprès du public.

Nous sommes à constituer un dossier pour étayer notre plainte contre le manquement grave d'éthique professionnelle des journalistes et du magazine concernés. Nous vous les ferons parvenir dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, cher Monsieur Baillargeon, l'expression de nos sentiments distingués.

Solange GERVAIS, pour l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, 180 Dorchester, est, tél.: 866-1813

Sheila FINESTONE, pour la Fédération des Femmes du Québec, 1600 rue Berri, suite 3115, tél.: 844-6898.

Claude KRYNSKI, pour la Librairie des femmes d'ici, 375 Rachel est, tél.: 843-6273.

Colette BEAUCHAMP, pour le Regroupement des femmes québécoises, C.P. 99, Succursale G, Montréal, tél.: 739-6082.

Michèle JEAN, pour le collectif, les Têtes de pioche, C.P. 247, Succursale Ahuntsic, Montréal, tél.: 739-6080.

DOSSIER FFQ: LE LIVRE VERT SUR L'ÉDUCATION

LIVRE VERT SUR L'ÉDUCATION

Extraits du mémoire présenté par la FFQ

Introduction.

Organisme militant en faveur de l'amélioration de la condition des femmes du Québec, la FFQ porte une attention toute particulière au domaine de l'éducation. Les niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire touchent de manière fondamentale les jeunes - garçons et filles - qui constituent la génération montante. Consciente de ce fait, il nous est apparu de première importance de contribuer à la consultation sur le livre vert et de porter à l'attention du MEQ certaines de nos préoccupations et nos recommandations.

Nous considérons, d'autre part, que de seules mesures législatives ne peuvent d'elles-mêmes générer les changements nécessaires dans la condition féminine. Il faut compter également sur une modification, une transformation dans les mentalités et dans les comportements. Il nous apparaît donc essentiel et fondamental que les attitudes que nous souhaitons voir apparaître face à la femme, à son rôle et sa position dans la société soient précisées dès l'enfance et l'adolescence.

Telle est la ligne directrice que vous trouverez constamment présente dans notre mémoire. S'il est vrai qu'à la FFQ se retrouve une diversité d'options quant au projet éducatif ou aux modèles de gestion, il y a consensus touchant la nécessité d'élargir, de renouveler la vision du rôle de la femme dans la société, de la place qu'elle doit y occuper, du respect absolu de ses droits.

1. La condition féminine: sa présence dans le livre vert. Considérations générales.

A la lecture du livre vert, une première constatation surgit de façon frappante, c'est l'absence totale d'un des "débat de l'heure" dans notre société et portant dans le monde soit celui de la condition et de la place de la femme dans la société. Partout ne dit-on pas vouloir prendre en considération les différents facteurs de changement dans notre société et la situation de mutation dans laquelle nous nous trouvons?

On peut donc s'étonner que l'on situe "l'école au coeur des grands débats" alors que l'un des plus importants est escamoté.

2. Sexisme dans les manuels scolaires

Nulle trace dans le livre vert d'une volonté explicitement marquée d'éliminer le sexisme dans les manuels scolaires. On parle, bien sûr, de l'instrumentation en éducation, du besoin de manuels, des carences en cette matière, de la nécessité de développer ce secteur. On passe cependant sous silence le problème très grave du sexisme. On ne sent nullement un souffle de renouveau en ce domaine.

3. Sexisme dans l'orientation.

Où en sommes-nous dans le livre vert avec l'orientation des filles? Il semble bien qu'aujourd'hui comme hier, on n'y attache que trop peu d'importance. Mariage, maternité, présence au foyer, voilà bien la destinée traditionnelle envisagée pour les filles.

L'orientation des filles devrait favoriser la sensibilisation et la prise de conscience d'une nouvelle image féminine en pleine évolution et la perception réaliste d'importants changements sociologiques actuels et à venir.

Synthèse des recommandations.

1. Eliminer le sexisme des manuels scolaires.

2. Eliminer le sexisme dans l'orientation en développant une égalité des chances dans le choix des métiers et des carrières par des moyens appropriés tels que le programme pilote mis sur pied à Québec par le C.S.F. et la F.F.Q.

— Que des séances d'animation soient organisées en périodes intensives de cinq heures (deux demi-journées ou une journée complète).

— Que ces séances d'animation puissent s'insérer au bloc de "formation personnelle et sociale" et/ou au bloc "économie familiale" et/ou au bloc "initiation au monde de la technologie".



— Que l'activité "information scolaire" soit maintenue et organisée de façon systématique dans toutes les écoles.

3. Développer de véritables cours d'éducation sexuelle adaptés aux réalités contemporaines et les rendre accessibles à tous les élèves.

4. Préparer des enseignants à donner ces cours.

5. Développer des cours d'auto-défense au secondaire pour garçons et filles.

6. Rendre obligatoires à tous les élèves sans distinction de sexe les cours d'initiation à la technologie et d'économie familiale.

7. Développer des garderies en milieu scolaire.

8. Favoriser une ouverture des écoles au milieu et développer des programmes adaptés aux besoins des femmes par l'intermédiaire de l'éducation permanente.

Ont participé à la rédaction de ce mémoire:
Denise Rochon, vice-présidente du conseil régional de Québec
Micheline Provencher, président de l'ADEF
Nicole Boily, coordonnatrice à la FFQ
en consultation avec plusieurs membres de la FFQ au Québec.

ACTUALITES— INTERVENTIONS— ACTUALITES

SUITE AU CONGRES 1978

Extraits d'un communiqué du ministère de la Santé et du Bien-être du Canada sur le supplément de revenu garanti et les crédits d'impôt remboursables pour les familles ayant des enfants à charge.

Il est proposé qu'une augmentation de \$20 soit accordée aux ménages qui bénéficient présentement du Supplément de revenu garanti. Cette augmentation sera versée dès janvier 1979 et le montant sera partie intégrante du paiement du Supplément de revenu garanti qui sera indexé par la suite.

Le Supplément de revenu garanti est présentement versé à environ 1.2 million citoyens âgés du pays et il sert de complément aux prestations de la Sécurité de la vieillesse pour ceux qui ont peu ou pas de revenus d'autre provenance. Le taux de base de la Sécurité de la vieillesse est maintenant de \$159.79 par mois pour tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus tandis que le taux maximum actuel du Supplément de revenu garanti est de \$112.08 par mois pour les personnes seules et de \$199.04 par mois pour les couples. En tout, quelque 55 pour cent des revenus des Canadiens de 65 ans et plus proviennent de pensions financées à même les deniers publics et plus de la moitié de tous les citoyens âgés du Canada comptent sur le Supplément de revenu garanti pour augmenter leurs revenus.

Le ministre a souligné que dans les cas où le Supplément garanti était versé à un couple, l'augmentation totale se chiffrerait à \$20 par mois. Les personnes seules bénéficieront du même montant.

Crédits d'impôt

Le montant de base du crédit d'impôt remboursable est de \$200 par année pour chaque enfant de moins de 18 ans. Lorsque les revenus d'une famille dépasseront \$18 000, le montant du crédit d'impôt sera réduit de \$5 par \$100 de revenu. Ainsi, une famille avec un enfant à charge bénéficierait d'un crédit d'impôt de \$200 pour \$18 000, de \$100 pour \$20 000 et le crédit d'impôt cesserait lorsque les revenus de la famille dépasseraient \$22 000. Dans le cas d'une famille avec trois enfants à charge, les montants correspondants seraient de \$600 pour les revenus jusqu'à \$18 000, de \$500 pour les revenus jusqu'à \$20 000, et de \$400 pour les revenus jusqu'à \$22 000. Cette famille cesserait de bénéficier des crédits d'impôt lorsque ses revenus dépasseraient \$30 000. Une formule de réclamation d'une page sera envoyée avec le chèque d'Allocations familiales en janvier. Ce crédit d'impôt pour enfant sera versé à la mère.

En tout, plus de 2.4 millions familles comptant plus de 5 millions d'enfants à charge profiteront de ces mesures. Ce sont les familles nombreuses à faibles revenus qui ont le plus besoin d'aide financière qui seront les plus favorisées par ces nouvelles dispositions et une somme de plus de \$300 millions ira directement aux familles canadiennes qui vivent en-deçà du seuil de pauvreté défini par Statistique Canada.

Le programme des Allocations familiales subira lui aussi d'importantes modifications. Au début de l'année prochaine, les versements mensuels pour chaque enfant seront de \$20 au lieu de \$25.68 qu'ils sont en ce moment. Ce taux de \$20 sera indexé dans les années qui viennent comme le sont les versements actuels. Cette réduction, qui se traduira par une économie de \$690 millions en 1979-1980, a pour but de préserver les bons points du programme d'Allocations familiales tout en permettant l'affectation des économies réalisées au programme plus précisément orienté vers les défavorisés et qui a trait aux Crédits d'impôt remboursables. Les provinces seront toujours en mesure d'adopter les caractéristiques du programme qui correspondent le mieux à leurs objectifs politiques prioritaires et toutes les familles canadiennes qui ont des enfants à charge continueront de recevoir des paiements mensuels d'allocations familiales. Les réductions des allocations familiales permettront des économies de l'ordre de \$690 millions.

Ces diverses propositions se traduiront par la réaffectation d'une somme de plus de \$800 millions par année comme conséquence directe du programme de Crédits d'impôt remboursables et la plus grande partie de cette somme ira aux familles des travailleurs défavorisés. Il y aura aussi une augmentation de \$300 millions en faveur des citoyens âgés par le biais du Supplément de revenu garanti.

Droits des Femmes indiennes

NOUVELLE DE LA DERNIERE MINUTE...

Voici un extrait d'une lettre reçue de l'honorable Hugh Faulkner, Ministre des Affaires indiennes et du Nord.

"...A l'égard de la motion récemment adoptée par le Comité national d'action sur le statut de la femme soutenant les efforts du groupe Droits indiens pour les femmes indiennes pour mettre une fin à la discrimination contre les femmes permise aux termes de la Loi sur les indiens..."

Comme vous êtes bien au courant, le Conseil des ministres, qui s'est engagé à mettre une fin à cette discrimination, et moi personnellement, à plusieurs reprises, avons souligné le besoin de résoudre cette question. Toutefois, étant donné la complexité et la nature sensible de la question dans son ensemble, et l'effet profond que toute modification de la Section 12 (1) (b) aura sur la communauté

indienne, je crois qu'il nous faut essayer d'arriver à un règlement du problème de concert avec le peuple indien. A cet égard, en reconnaissant la portée et la pertinence de leur point de vue, le gouvernement fédéral a subventionné et continue à subventionner Droits indiens pour les femmes indiennes pour que cet organisme puisse étudier la question de discrimination contre les femmes indiennes permises aux termes de la Loi sur les indiens. Nous passons sous la loupe les résolutions qu'elles nous ont soumises comme résultat de leurs recherches. Ces résolutions fourniront des données importantes pour un dossier d'options donnant les alternatives à la Section 12 (1) (b) que mon ministère prépare actuellement pour discussion

ultérieure avec le peuple indien. Peut-être vous êtes également au courant que moi ainsi que plusieurs de mes collègues, nous sommes réunis brièvement avec le Conseil d'administration du groupe Droits indiens pour les femmes indiennes pour nous donner l'occasion de répondre, de façon générale, à leurs propositions formelles. Je leur ai indiqué, à ce moment-là, qu'elles font une contribution importante et louable au processus de révision de la Loi sur les indiens par le gouvernement.

J'apprécie les préoccupations et le soutien du CNA pour le mouvement des femmes indiennes et voudrait vous assurer de l'engagement du gouvernement à cet égard."

L'EMISSION "FEMME D'AUJOURD'HUI" VA-T-ELLE DISPARAITRE?

Claire Frève, vice-présidente au Conseil d'administration, a organisé la remise d'une pétition à Raymond David et à Pierre Desroches, de la Société Radio-Canada, lors de leur visite dans la région du Saguenay, pour l'inauguration des nouveaux studios de Radio-Canada. Plusieurs organismes régionaux ont signé la pétition.

Arvida, 12 Septembre 1978

M. Raymond David
Vice-président et
directeur général
RADIO-CANADA
Montréal, P.Q.
Monsieur,

La FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC trouve inacceptable l'éventuelle disparition de l'émission "FEMME D'AUJOURD'HUI".

Alertée par un article de Renée Rowan publié dans le "Devoir" du 22 juillet dernier, le Conseil d'Administration de la Fédération des femmes du Québec tient par la présente à manifester sa plus vive désapprobation face à la menace qui plane sur cette émission.

"La Fédération des Femmes du Québec" recommande le maintien non seulement de l'émission quotidienne mais aussi de celle obtenue en soirée après maintes revendications tout en suggérant pour celle-ci un changement de jour et d'horaire afin d'être plus accessible aux auditeurs intéressés.

Les femmes du Québec ne veulent pas moins que le temps d'antenne représenté par cette émission quotidienne d'une heure, "FEMME D'AUJOURD'HUI" étant actuellement la seule émission à l'écoute des femmes dans les différents milieux socio-culturels, le monde du travail et autres aspects particuliers qui les concernent directement.

Nous demandons aussi que le budget soit augmenté afin de permettre à "Femme d'Aujourd'hui" d'assurer son rôle d'Université populaire au service de toutes les régions du Québec. Le budget actuel de \$3,500. ne permet pas à l'émission d'être présentée là où se déroulent les activités féminines des associations à travers la province.

'LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC' demande donc:

-a- le maintien de l'émission "Femme d'Aujourd'hui" ou son équivalent toujours dans un contexte féministe,

- b- une augmentation de son budget afin d'apporter les améliorations nécessaires,
- c- que sa réalisation soit confiée à des réalisatrices et réalisateurs conscients du vécu des femmes au Québec.

En espérant que vous porterez la plus grande attention à cette revendication.

Nous vous prions, monsieur, d'accepter nos meilleures salutations,

LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

par: CLAIRE FREVE, Vice-Présidente provinciale

Pour: SHEILA FINESTONE présidente
"Fédération des femmes du Québec"

c.c. à M. Pierre Desroches

ARVIDA, 12 Septembre 1978

Monsieur Pierre Desroches
Monsieur,

Les associations féminines du Saguenay telles que:
Le Conseil régional de la Fédération des femmes du Québec

Les Femmes de carrières
Le Club social et humanitaire Châtelaine
La Ligue des citoyennes
L'Association des familles mono-parentales du Bas-Saguenay

Les Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Jonquière
L'Association des secrétaires
désapprouvent l'éventuelle disparition de l'émission "FEMME D'AUJOURD'HUI".

Considérant essentielle pour la population féminine une telle émission étant seule à vraiment s'intéresser à la condition de la femme et aux activités de celle-ci, nous dépondons:

- 1- qu'elle soit maintenue
- 2- qu'elle soit confiée à des réalisatrices et réalisateurs conscients de la qualité du contenu d'une telle émission
- 3- que son budget soit augmenté afin de préserver le temps d'antenne alloué au vécu féminin, de l'exprimer à travers une optique essentiellement féminine et de lui donner les moyens de s'améliorer et de se décentraliser.

Ci-jointes, ces signatures obtenues quelques heures avant cette rencontre.

AMICALEMENT!
Des auditrices assidues.

50 signatures étaient jointes.

COMITE DE LIBERATION DE DALILA MASCHINO CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES — L'ENLEVEMENT DE DALILA MASCHINO

Ce n'est arrivé ni au moyen-âge, ni dans un autre pays, mais bien à Montréal le 24 avril 1978.

Dalila Maschino — femme algérienne, mariée légalement en France, immigrante reçue au Canada et vivant à Montréal depuis trois ans — a été droguée et enlevée par son frère Messaoud Zeghar.

Historique

Par ses choix de vie (mariage avec un non-musulman) et ses décisions en tant que femme, Dalila remet en question le prestige et l'autorité de son frère, homme très puissant autant sur le plan économique que politique en Algérie. C'est pour ces raisons qu'il a décidé de ramener cette "insoumise" au bercail. Pour ce faire, il a utilisé un avion en mauvais état stationné illégalement à Dorval, accompagné d'un personnel de bord qui a séjourné illégalement au Canada et pour couronner le tout il s'était muni d'un faux passeport pour Dalila. Toutes ces infractions et d'autres font partie des preuves circonstancielles accumulées dans le rapport de police.

"Il n'y a aucun doute c'est un enlèvement" déclare M. Don Jamieson (ministre des Affaires extérieures du Canada). Son affirmation est reprise par M. Bédard (ministre de la Justice du Québec) et M. Trudeau. Seul hic, ce dossier semble actuellement dormir à poings fermés!!!

LE COMITE

Révoltées en tant que femmes et femmes féministes par un événement qui, une fois de plus, démontre la violence avec laquelle les hommes entendent maintenir leur pouvoir sur les femmes et inquiètes de la lenteur des démarches gouvernementales visant à obtenir le retour de Dalila Maschino au Canada, un comité pour la libération de Dalila s'est formé en début juillet 78. Nous nous sommes donné comme mandat d'informer et de sensibiliser l'opinion publique, d'alerter les organismes internationaux afin de faire pression sur les autorités gouvernementales concernées. Nous avons obtenu l'appui de centaines de groupes de femmes du Québec, du Canada et d'autres pays. De plus nous travaillons au niveau d'actions précises en relation avec la coordination des femmes arabes à Paris et le collectif des femmes algériennes à Alger.

ACTIONS CONCRETES

— Mise en circulation de pétitions, lettres à Trudeau, Boumédiène (Président de l'Algérie).

— Plusieurs manifestations au cours de l'été à Montréal, Paris, Copenhague.

— Une soirée de solidarité le jeudi 17 août à Montréal.

— Nous travaillons à élargir et consolider le RESEAU INTERNATIONAL solidaire de la lutte pour la libération de Dalila — en vue d'une manifestation devant les ambassades d'Algérie de différentes villes du monde, le même jour, c'est-à-dire à la fin octobre.

— Commission d'enquête publique.

Depuis bientôt deux mois, nous demandons aux autorités en place de permettre à Dalila de s'exprimer en ter-

ritoire neutre et ce, hors de toute pression psychologique ou autre. Jusqu'à maintenant rien d'efficace n'a été fait à ce niveau. De plus bien des points qui entourent cette affaire demeurent obscurs. Pour ces raisons, le comité demande une Commission d'enquête publique permettant d'éclaircir les circonstances et les complicités possibles concernant cette affaire. Et nous exigeons que tous les travaux de cette commission se fassent publiquement et qu'ils soient menés par des personnes en qui nous puissions avoir confiance.

C'est parce que Dalila est une femme qu'elle a été enlevée et privée de ses droits les plus élémentaires: DISPOSER LIBREMENT D'ELLE-MEME. Le seul moyen d'obtenir sa libération et de lutter contre la violence que nous subissons quotidiennement, est de bâtir une force par notre solidarité. Voilà pourquoi votre appui à cette lutte est nécessaire.

Pour tout appui fonctionnel ou financier ou pour tout renseignement additionnel vous pouvez vous adresser à: Consult-Action, 1255 Carré Phillip, Montréal, tél.: 873-8384.

Une **Journée internationale Dalila** est prévue pour le samedi 28 octobre devant l'ambassade d'Algérie à Ottawa. Des autobus seront mises à la disposition des sympathisants.

LE COMITE POUR LA LIBERATION DE DALILA

Interventions de la FFQ au sujet de l'enlèvement de Dalila Maschino

14 juin 1978 Télégrammes

- au **Premier Ministre** du Canada Pierre-Elliott Trudeau
- au ministre de la **Justice** Ron Basford
- au ministre chargé de la **Condition féminine** Marc Lalonde
- au ministre des **Affaires extérieures** Don Jamieson

27 juin 1978 Télégrammes

- au **Président de l'Algérie** Houari Boumediène
- au ministre de la **Justice** du Québec, Marc-André Bédard
- au ministre de l'**Immigration** du Québec, Jacques Couture
- l'Assistante du Secrétaire général des **Nations Unies**, Helvi Sipilä

28 juin 1978

Signature de la pétition du **Conseil du Statut de la femme** du Québec

29 juin 1978

Mise en contact de Maïr Verthuy avec Alan Borovy, Participation de la FFQ au **Comité pour la libération de Dalila Maschino**

INTERVENTION DE LA FFFQ LORS DE LA
SOIREE DE SOLIDARITE, LE JEUDI
17 AOUT 1978

AU COMITE POUR LA LIBERATION DE DALILA MASCHINO

Quelque soit l'issue de l'affaire Dalila Maschino, elle est de nature à faire réfléchir. Que Dalila Maschino, immigrante reçue au Canada, ait pu être enlevée, voilà qui déjà n'est pas rassurant du tout. Que le Canada ait réagi aussi lentement, est très sérieux et qu'enfin le Québec, d'où la plainte devait venir, semblait hésiter à affirmer son autorité, étonne, c'est le moins qu'on puisse dire. Que tout cela inquiète les Canadiennes en général et les Québécoises en particulier, est certain.

Il y a eu viol de territoire et viol des droits d'une personne. Quoiqu'en pensent certains qui ne comprennent pas que le cas de Dalila ait pris cette importance, les droits de la personne, plus souvent qu'autrement, se défendent cas par cas.

Dalila Maschino se trouve donc au centre d'une affaire qui évoque tant de choses, et pour les états concernés et pour ceux et celles qui continuent à croire que c'est pour des gens en chair et en os qu'il faut se battre quand ils sont victimes d'une injustice et non seulement au nom de quelque principe abstrait.

Pour la Fédération des Femmes du Québec il n'est aucunement question ici de faire le procès des traditions, de la vie culturelle et familiale du pays d'origine de Dalila mais bien de réagir à une injustice grave perpétuée en territoire canadien contre une immigrante reçue quelqu'aient pu être sa nationalité et sa religion.

Jeanne Gariépy, v.p.
Fédération des Femmes du Québec

DISQUE "BATTERED WIVES"

Les femmes battues: \$\$\$?

Vous trouverez ci-joint un tract dénonçant "Battered Wives" ainsi qu'une lettre à envoyer au producteur. Si vous décidez d'envoyer la lettre, faites-en parvenir s'il-vous-plaît une copie à Assistance aux femmes de Montréal.

Au sujet du disque, nous vous demandons aussi de téléphoner à "2000 +" (1449 rue Mansfield, 845-2139) pour exiger le retrait du disque des vitrines et des rayons.

ASSISTANCE AUX FEMMES DE MTL
C.P. 82, succ. E, Mtl.
270-8291

Montréal, le 1er septembre 1978

Bomb Records,
A/S M. Booth,
1635 Sesmet Road,
Unité 30,
Mississauga, Ontario.

Monsieur,

Par la présente, les femmes de Montréal tiennent à exprimer leur mépris et leur colère au sujet du dernier disque mis en marché par Bomb Productions, l'album **Battered Wives** (Femmes Battues) par le groupe de même nom. Le titre du disque, le groupe lui-même et l'insipide pochette de l'album rendent insignifiante et exploite une réalité des plus terribles.

Les femmes battues ne sont pas des hommes, comme la pochette de cet album voudrait le faire croire au public. Quotidiennement, ce sont des femmes qui sont battues et violées. Cette violence n'est qu'une des façons de rappeler aux femmes que leur droit de cité en est un de second ordre, que leur fonction première est d'être les jouets et les servantes des hommes, que les hommes les contrôlent, les utilisent et en disposent selon leur bon plaisir. La discrimination au niveau de l'emploi, les salaires inférieurs à ceux des hommes, la difficulté d'accès à l'avortement et aux garderies et un statut inégal devant la loi, toutes ces mesures injustes témoignent bien de la volonté

de la société de maintenir et de perpétuer, par tous les moyens, la soumission des femmes. La dégradation de la femme par la violence physique est l'outil le plus dégoûtant et peut-être le plus efficace de la pratique sexiste s'acharnant à perpétuer le statut inégal des femmes.

Tous ces actes de terrorisme sexiste sont au mieux ignorés et, au pire, tolérés et acceptés par notre société dont les fondations ont été élaborées sur le dos courbé des femmes.

L'album **Battered Wives** exploite l'image des femmes en tant que beaux objets — la pochette — et nie trivialement les vies de terreur que les femmes battues et violées endurent, en représentant les femmes comme instigatrices de violence plutôt que victimes.

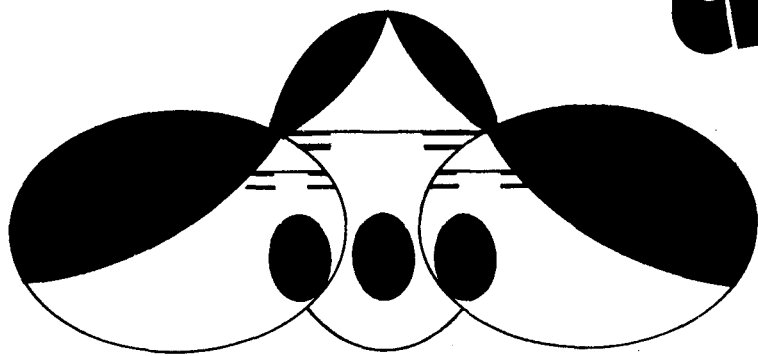
Les magasins de disques qui vendent et font la promotion de cet album des plus offensifs, ont été repérés et dénoncés. Ceci va continuer. Désormais, les femmes n'acceptent plus et ne sont plus soumises à leurs oppresseurs. Le silence est révolu, et les maniaques du sexisme et de la violence dans la vie de chaque femme sont dénoncés par les femmes elles-même.

C'est la Compagnie de Production Bomb qui est la plus directement responsable de cet acte de violence contre les femmes. Le disque **Battered Wives** manipule et fausse l'oppression et la dégradation des femmes à des fins sensationnalistes. En tant que producteur de cet album, votre compagnie a non seulement activement participé à la continuation de l'oppression des femmes, mais l'a fait pour de bas motifs de profits financiers.

Les femmes, M. Booth, ne sont pas des marchandises. Nous avons le droit de vivre, libérées d'opportunistes tels que vous, que les productions Bomb, que le groupe punk **Battered Wives**, qui ridiculisez les viols, les assauts, les violences et discriminations que les femmes subissent. Nous, les femmes de Montréal, demandons rien de moins, que le retrait immédiat de l'album **Battered Wives** du marché.

Les Femmes de Montréal Contre la Violence
Faites aux Femmes,
A/S C.P. 82 Station E,
Montréal, Québec.

LES FEMMES ont des choses à se DIRE...



COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE PRONONCEE PAR MARIE-JOSEE LONGCHAMPS

par Francine Vien
Thetford-Mines

A THETFORD — En mai 1978, devant des bénévoles invitées de l'Association Coopérative féminine; Madame Marie-Josée Longchamps, lors de son passage à Thetford, a fait preuve d'un sexisme flagrant et complètement dépassé en 1978. Venue parler de la revalorisation du rôle de la femme au foyer, elle s'est lancée dans l'éducation: garçons et filles doivent être élevés différemment, ne pas mélanger jouets de garçons et jeux de filles, une fille doit porter une robe pour être féminine... et j'en passe... — sinon, gare à "l'unisexisme marxiste"! Elle y mêle féminisme, communisme et marxisme, en somme tous les "ismes" dévoreurs du monde.

Mais, de quoi, cette femme de "carrière", puisqu'elle est comédienne, est-elle venue se mêler? Est-elle jamais restée assez longtemps à la maison pour en avoir une bonne idée?

D'après elle, les femmes doivent véhiculer, les valeurs européennes et américaines (?) parce que rien de bon n'existe dans les pays socialistes. Elle le sait pour y avoir vécu (?) dit-elle. Et elle déclare qu'une grossesse vécue à 15, 20, 30 ou 40 ans est toujours aussi belle.

Je l'ai présentée comme le messenger d'un certain naturalisme imbu de capitalisme. Il ne faudrait surtout pas oublier que madame Longchamps était venue aussi pour parler de bénévolat à cette soirée donnée en l'honneur de femmes bénévoles et qu'elle a oublié de mentionner combien elle avait été payée pour ce faire.

Nous avons essayé de faire revenir madame Longchamps sur ses arguments et nous avons été mal perçues par l'assemblée. Pourtant, nous sommes de jeunes mères à la maison tout comme ces dames un peu plus âgées que nous.

Comme quoi, nul n'est prophète en son pays.

TRIBUNE

Les membres de la FFQ sont invitées à nous faire parvenir leurs opinions, leurs commentaires et leurs suggestions sur tous les sujets qui intéressent les associations et les membres de la FFQ.

BONNE CHANCE, LAURETTE CHAMPIGNY—ROBILLARD



Après cinq années de travail ardu et intense à la présidence du Conseil du statut de la femme, Laurette Champigny-Robillard ne renouvelle pas un autre mandat. La FFQ reconnaît le travail de pionnier de la condition féminine qu'a dû abattre ce membre de la FFQ dans un poste qui comporte ses joies et ses frustrations. Simone Monet-Chartrand qui a oeuvré au sein de la FFQ depuis sa fondation a rencontré Madame Champigny-Robillard pour qu'elle nous livre son message.

S.M.C.: Bonjour Laurette Champigny-Robillard. Nous nous connaissons depuis douze ans, depuis la fondation de la FFQ en 1966. D'abord, pour quels motifs as-tu décidé en cours de mandat à la présidence du Conseil du statut de la femme de reprendre ton nom "de fille" Champigny, tout en conservant ton "nom de femme" comme l'on dit souvent?

L.C.R.: Je me suis mariée à la fin des années quarante. A cette époque confirmiste, "ça ne se faisait pas" dans mon milieu de garder son nom de naissance, même si j'étais attachée à mon nom de famille: Champigny. Ensuite, dans mes différents emplois et dans mon enga-

gement social, mon identité, c'était devenue: Laurette Robillard.

Au Conseil du statut de la femme, pour être conséquente avec les dossiers que nous défendons, j'ai repris mon nom patronymique tout en gardant l'autre... c'est un peu trop long pour les ordinateurs, par ailleurs.

S.M.C.: Brièvement, j'aimerais que tu nous dises ou redises, nous avons toutes la mémoire courte, comment et pourquoi est né en juillet 1973 le CSF?

L.C.R.: Le CSF est né de la persévérance des femmes du comité de la main-d'oeuvre féminine de la FFQ qui s'étaient données comme but la réalisation d'un des premiers objectifs de la FFQ à son congrès de fondation: la création d'un bureau de la main d'oeuvre féminine. De 1966 à 1972, plusieurs mémoires furent présentés au gouvernement par ce comité qui regroupait alors Claire Lalonde, Caroline Pestiau, Berthe Bellemare, Monique Bégin, Rita Cadieux, Pierrette Bourassa-Pothier, Yvette Rousseau et d'autres... Par la suite, le Premier ministre Robert Bourassa a dû former un comité composé de fonctionnaires et de membres de la FFQ. Le résultat de leur travail fut de proposer un projet de loi créant le

Conseil du statut de la femme, la loi 63 adoptée par l'Assemblée nationale le 6 juillet 1973.

La FFQ présente trois candidatures au poste de présidente, dont la mienne. J'ai accepté cette nomination parce que je croyais avoir la compétence requise et que je savais pouvoir exploiter à fond les possibilités, comme les limites de cette loi par ailleurs critiquée.

S.M.C.: Quels sont les sujets de dossiers, de recherche et d'action qui t'ont le plus tenu à coeur de réaliser?

L.C.R.: Tous les dossiers du CSF furent et sont importants. Nous nous sommes d'abord attaquées au problème du travail parce qu'au Québec, il y a du retard dans ce domaine pour les droits des femmes. Nos recommandations ont été reprises dans la loi 50, la Charte québécoise des droits de la personne, mais par exemple, la récente ordonnance sur les congés de maternité n'est pas encore en vigueur et la discrimination est toujours permise dans les régimes collectifs d'avantages sociaux dans les entreprises. Un autre dossier, celui de l'éducation: les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires, l'orientation des filles, la formation des maîtres, l'éducation permanente; ce dossier a avancé, nous y avons beaucoup investi de ressources et d'énergie et il a donné lieu à des projets concrets.

Autre dossier: l'étude de la situation économique des femmes du Québec nous a amenées à demander des changements fiscaux très importants. Plusieurs dossiers, dont celui de la santé, sont très développés dans notre projet actuel de politique d'ensemble de la condition féminine. Enfin, le projet de cliniques de planning familial que le MAS est en train de mettre sur pied dans une vingtaine de centres hospitaliers, cliniques où se pratiqueront aussi des avortements thérapeutiques, ce projet marque un certain progrès... sur la question de l'avortement. Le CSF n'y est pas étranger.

S.M.C.: Quelle a été la réponse à vos interventions a) du public féminin organisé, b) des gouvernement fédéral et péquiste depuis 1973.

L.C.R.: Le CSF a mis sur pied des services d'information pour rejoindre les femmes et le public, et a multiplié les échanges avec les associations féminines et féministes. Celles-ci ont, je crois, apprécié les services rendus par le Centre de documentation, Action-Femmes, Consult-Action, le Service de recherche et celui de l'information, services qui permettent aux femmes de toutes les régions de la province de mieux informer leurs membres, de mieux étoffer leurs propres dossiers, d'être mieux renseignées sur les actions des autres groupes et sur les réactions (ou l'absence de réaction) du gouvernement à l'ensemble des interventions féminines. Pour ce qui est des deux gouvernements québécois au pouvoir, libéral et péquiste, malgré de bonnes intentions vaguement diffusées, il leur a été très difficile comme hommes politiques d'agir, même dans les dossiers qui font généralement consensus. C'est que, vois-tu, les femmes ne sont pas une priorité politique pour les gouvernements. Elles ne sont pas non plus une menace à l'ordre social. Et il est plus glorieux pour un ministre d'être le géniteur du projet de la Baie James, des Olympiades, de la loi anti-scab ou de la loi 101 que de trancher le noeud gordien des garderies, d'éliminer le sexisme des manuels scolaires ou de favoriser la mise en oeuvre de tribunaux de la famille.

S.M.C.: Que faire pour que les dossiers du Conseil soient encore plus diffusés dans le grand public, dans les organismes et les médias en général?

L.C.R.: Le CSF a utilisé au maximum le pouvoir d'information que la loi 63 lui donne, pouvoir qui est la ga-

rantie de son autonomie. Pour élargir encore plus notre champ d'action, il faut augmenter nos moyens. La programmation que nous présentons cette semaine au gouvernement pour les dix-huit mois à venir vise cet objectif. Le 21 octobre, nous rencontrerons les associations féminines provinciales pour leur faire part de ce programme que je trouve très dynamique. Il vise à assurer le suivi de la politique d'ensemble en décuplant nos moyens et ceux des groupes.

S.M.C.: Quels sont vos souhaits, vos désirs et même vos exigences face aux suites à donner aux recommandations soumises au gouvernement péquiste par le CSF concernant une politique d'ensemble sur la condition féminine?

L.C.R.: Il faudra que le gouvernement s'engage fermement à agir quand il aura reçu le rapport du CSF sur le projet commandé par lui de politique d'ensemble pour la condition féminine. Il aura alors en main un programme concerté d'action réaliste et réalisable.

Les sous-ministres et les services des ministères impliqués ont été avertis des changements à opérer et s'y sont préparés. La volonté politique du gouvernement, qui devra être articulée dans un engagement ferme, devrait rendre possible la mise en oeuvre et en application. D'ailleurs, le 23 octobre prochain préparons une rencontre des femmes avec le gouvernement, le premier ministre et certains de ses collègues pour que cette réponse du gouvernement aux attentes des femmes soit faite publiquement et simultanément dans plusieurs villes du Québec.

S.M.C.: Comment selon toi, Laurette Champigny-Robillard, les femmes devraient-elles se mobiliser en octobre ou novembre 1978?

L.C.R.: La mobilisation des femmes devient l'objectif principal des services du CSF après le dépôt de la politique d'ensemble. A mon avis, il y a beaucoup de cohérence dans les demandes des femmes de tous les milieux et de toutes les classes sociales. Mais il y a aussi une lutte de pouvoir très masculine entre elles.

Certaines sont beaucoup occupées à définir leur philosophie du féminisme ou à faire valoir leur radicalisme ou encore à faire triompher leur propre idéologie qu'à s'engager dans des luttes qui serviront **au plus grand nombre**, à celles de nos soeurs qui ne peuvent se payer le luxe de militer parce que toutes leurs ressources suffisent à peine à vivre et à survivre un jour à la fois.

S.M.C.: Quelle serait ta conclusion après cinq ans de travail au C.S.F.?

L.C.R.: La FFQ a été fondée en 1966 pour regrouper les femmes du Québec individuellement et collectivement pour la promotion des Québécoises par l'action politique. Cet objectif est plus valable que jamais. Le CSF aura peut-être contribué à préciser les buts de cette action et en augmenter les moyens. Seule l'engagement tenace et solidaire des femmes est la garantie de l'exercice de la volonté d'agir du gouvernement.

S.M.C.: Je le crois aussi. Dans un éditorial d'un Bulletin du CSF, tu as écrit: "Les femmes individuellement et surtout regroupées doivent démontrer une détermination, une solidarité sans faille pour obtenir justice". Ton message sera entendu, je l'espère. Quant à moi, en mon nom personnel et au nom d'un grand nombre de femmes, de féministes, je te redis mon estime et mon appréciation pour la ténacité, la fermeté, le tact et la rigueur avec lesquelles tu as accompli ton mandat de cinq ans. A d'autres militantes de poursuivre, d'être encore plus exigeantes. La voie est tracée. Et bon succès dans tes nouvelles entreprises. On se reverra sûrement à la FFQ.

CONSEILS RÉGIONAUX

Saguenay- Lac St-Jean

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Colette Brochu, présidente
Madame Hélène Giasson, présidente ex officio
Madame Suzanne Bonneau, vice-présidente
Madame Louise Gauthier, secrétaire
Madame Francine O. Gagnon, trésorière
Madame Régine H. Caron, relationniste
Madame Michelle Parent, comités

ACTIVITES PREVUES POUR L'ANNEE 1978-1979

1er OCTOBRE:	Première assemblée régulière, à l'intérieur d'un déjeuner. Invitée: Mme Suzanne Beauchamp-Niquet, Maire de Dolbeau.
OCTOBRE: 13, 14 et 15:	Cours du Leadership. Hâtez-vous pour l'inscription.
NOVEMBRE:	Cours d'auto-défense "Wendo". (à structurer)
DECEMBRE: 3	Deuxième assemblée régulière. (Il est probable que nous aurons une journaliste comme conférencière).
JANVIER FEVRIER:	Cours de planification du budget familial. Durée de 10 semaines, 3 heures par soir.
MARS 8:	Lancement du concours pour le prix "CECILE ROLAND-BOU-CHARD". Journée Internationale de la Femme.
MARS:	Troisième assemblée régulière.
AVRIL: 25:	Souper annuel. Remise du prix "CECILE ROLAND - BOU-CHARD". Jour anniversaire du vote de la femme.
MAI:	Assemblée annuelle. Elections.

S'il vous plaît, tenez compte que des changements peuvent être effectués au cours de la saison.

Attention! Si chaque membre se faisait un devoir de recruter un autre membre notre Conseil Régional n'en serait que plus fort. La cotisation est toujours de \$10.00, adressez-vous à la secrétaire Louise Gauthier ou à un autre membre de l'exécutif.

RESTONS UNIES, NOUS REUSSIRONS A PERCER DANS TOUS LES DOMAINES!



Suzanne Beauchamp-Niquet

MAIRE DE DOLBEAU

Mme Suzanne Beauchamp-Niquet a été élu maire de la ville de Dolbeau le 23 février dernier.

Une administrée particulièrement fière de son nouveau maire nous a fait parvenir ces notes biographiques sur Mme Beauchamp-Niquet qu'il nous fait plaisir de reproduire.

"Depuis plus de vingt ans dans le domaine des affaires, Mme Beauchamp-Niquet, en plus de ces responsabilités, a cumulé plusieurs fonctions dans différents organismes. Présidente du cercle AFEAS, marguillier, trois termes à la présidence de la commission des loirs, administrateur à la compagnie Julac Inc., deux termes à la Caisse d'Entraide Economique comme administrateur et en 1975, élue présidente de ce même organisme, créant ainsi un précédent provincial en étant la première et seule femme à occuper ce poste.

Nommée personnalité de l'année en 1977, au cercle de Presse du Comté de Roberval, ce sont ses qualités de femme combative et persévérante qui lui ont mérité ce titre."

Montréal

Invitation à tous les membres de la F.F.Q.

Lors de l'assemblée annuelle, le 7 juin dernier, je proposais aux membres du Conseil régional de Montréal, pour l'année qui commençait, des rencontres-information sur les questions qui préoccupent les femmes. Comme suite à ce souhait que j'émettais, c'est avec plaisir que je viens aujourd'hui vous inviter à dialoguer avec des représentants de chacun des partis politiques qui brigueront les suffrages des Montréalais, le 12 novembre prochain. Trois thèmes touchant particulièrement les femmes ont été retenus pour la discussion: l'habitation, le transport et les loisirs.

Christiane Bacave, politicienne, a bien voulu accepter

CONSEILS RÉGIONAUX (suite)

d'être l'animatrice de ce colloque qui aura lieu le jeudi soir 2 novembre 1978, à 19 heures 30. L'endroit où se tiendra le débat sera précisé sous peu, par les média et par lettre aux membres du C.R.M. Tous les membres A et B de la région de Montréal, de même que les membres A et B des autres régions, de passage à Montréal ce soir-là, sont les bienvenus. Le comité de recrutement apprécierait que les membres se fassent accompagner d'amies susceptibles de donner leur adhésion à la FFQ dans un proche avenir. Les maris et les amis des membres et de leurs invitées seront accueillis avec plaisir à cette rencontre au cours de laquelle l'assistante sera chaleureusement invitée à apporter sa participation au débat. Un comité étudie présentement les programmes d'action des trois partis politiques qui présenteront des candidats aux prochaines élections municipales de Montréal. Un dossier-information sur la participation au pouvoir sera remis aux participants.

Pour promouvoir la condition féminine, il est absolument nécessaire que les femmes:

- a) étudient les programmes d'action des différents partis politiques;
- b) offrent leurs services au parti de leur choix;
- c) organisent des rencontres de cuisine avec des candidats et candidates de leur comté;
- d) informent les candidats et leurs partis politiques sur les questions qui préoccupent les femmes.

Si nous voulons que les partis politiques tiennent compte des besoins des femmes, il faut que chacune s'implique. Une des façons de le faire est de participer à la rencontre-information du 2 novembre prochain.

N'oublions pas que c'est l'action concertée des femmes qui permettra d'atteindre l'objectif commun d'une société faite par des femmes et des hommes pour des femmes et des hommes.

Renseignements: (1-514) 844-7049 (jour); (1-514) 727-5918 (soir).

**Anne-Marie Dionne, présidente
du Conseil régional de Montréal**

Québec

Françoise G. Stanton, présidente
Denise Rochon, vice-présidente
Lise Saint-Laurent, trésorière
Michèle Guay, secrétaire
Janine Arsenault
Lucille Robidoux

Les vacances sont finies!... Le boulot recommence!...

Pour les associations féminines peu de choses mises en place avant la mi-septembre, car c'est encore les femmes qui font le rangement de fin de saison et qui préparent les enfants pour la rentrée scolaire, avec tout ce que cela implique — achats de manuels scolaires (sexistes ou non), emplettes de vêtements nécessaires à des prix quasi inabordables (exemple les chaussures), etc. etc.

Le Conseil régional de Québec (exécutif) s'étant réuni le 18 septembre, les membres ont pensé soumettre un programme d'activités pour la saison 1978-79, programme qui sera proposé pour adoption lors de l'assemblée générale du 3 octobre, pour être ensuite entériné par le nouveau Conseil qui sera élu lors de l'assemblée annuelle du 23.

Cette année nous avons cru que nos membres seraient très intéressées par le visionnement de films ou de vidéos concernant surtout la femme. A la suite d'une rencontre avec Madeleine Marcoux de l'Office National du Film (ONF), Madeleine Bélanger et Michelle Pérusse de "La Femme et le Film", nous nous sommes entendues pour nous réunir tous les mois, sur convocation; chacune apportera son lunch, et il y aura garderie. La réunion proprement dite durera de 12 heures 30 jusqu'à 1 heure 45, mais celles qui le désireraient pourront prolonger la discussion jusqu'à trois heures.

De plus, afin de répondre à la demande des membres du Conseil régional, exprimée au terme du Congrès de 78, des groupes de travail seront mis sur pied pour étudier des amendements possibles à certaines lois provinciales et fédérales; des comités seront aussi formés pour travailler sur des sujets proposés comme thèmes à ce même Congrès. Des membres du Conseil Provincial viendront nous renseigner sur les activités prévues pour l'année en cours.

Le programme ne sera définitivement tracé qu'une fois que le nouveau Conseil élu lors des élections d'octobre aura fait connaître ses initiatives. Celles qui se sont dites intéressées à devenir membres de la direction sont des personnes dynamiques, et nous sommes certaines que leurs initiatives seront dans le meilleur intérêt de tous les membres.

Les femmes qui ont ainsi le courage de "s'embarquer" afin de renseigner d'autres femmes sur leurs droits et privilèges ne méritent pas les "ragots" de certains articles de journaux ou magazines qui veulent les ridiculiser, comme cela s'est fait récemment... Nos félicitations au Conseil Provincial de la FFQ qui s'est joint à d'autres regroupements féminins pour dénoncer certains pseudo-journalistes qui tentent encore de faire croire que le pire ennemi de la femme est la femme... La similitude des réponses publiées dans la presse a démontré que, plus que jamais, nous sommes capables de présenter un front uni.

**Françoise G. Stanton
Présidente du Conseil
régional de Québec.
Québec, le 27 septembre 1978.**

Thetford Mines

présidente: **Carole E. Bédard**
vice-présidente: **Lise C. Olivier**
secrétaire-trésorière: **Rose-Hélène Martin**

cf: Les femmes ont quelque chose à se dire

ASSOCIATIONS

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association des cadres et professionnels de l'université de Montréal
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes autochtones du Québec
- Association des femmes de carrière de Chicoutimi
- Association des femmes diplômées des universités (Mtl.)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des veuves de Montréal
- Association Nationale des secrétaires, section Saguenay Lac St-Jean
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercles des rencontres du mercredi inc.
- Cercle social Marguerite d'Youville
- Centre d'information et de référence pour femmes
- Club culturel humanitaire châtelaïne
- Club Wilfrid Laurier des femmes libérales
- Communauté sépharade du Québec
- Conseil National des femmes juives
- Fédération des femmes des services communautaires juifs
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des citoyennes de Jonquière
- Ligue des femmes du Québec
- Montréal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- Regroupement des garderies région six c
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Mtl.)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- West Island Women's Centre
- YWCA

BIENVENUE A L'ASSOCIATION DES CADRES ET PROFESSIONNELS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Lors de sa réunion du 6 septembre 1978, le Conseil d'administration a accepté la candidature de l'Association des Cadres et Professionnels de l'Université de Montréal comme membre de la FFQ.

Cette association compte au-delà de 500 membres, hommes et femmes; elle se donne comme objectif principal de promouvoir la condition des cadres et professionnels à l'Université de Montréal. En outre, depuis 1976 a été mis sur pied un comité sur la situation de la femme, ayant pour mandat de promouvoir la condition de la femme et de participer à l'élaboration de politiques visant à améliorer cette situation.

L'Association des Cadres et Professionnels de l'Université de Montréal est dirigée par un conseil d'administration de 15 membres. Quant au Comité sur la situation de la femme, il est composé d'un responsable et de dix membres.

La Fédération des Femmes du Québec se réjouit de compter dans ses rangs cette association axée sur le monde du travail et lui souhaite la bienvenue.

Lucienne Aubert
vice-présidente aux
Statuts et Règlements
25 septembre 1978

ASSOCIATION DES VEUVES DE MONTREAL INC.

Devise "Rester Vivante"

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cécile Lachapelle, présidente	276-3229
Yvette Cahill, 1ère vice-prés. (Le Rayon)	527-2567
yvonne Dubois, 2e vice-prés. (Loisirs)	255-8153
Rita Couru, trésorière	277-3092
Idola Leclerc, secrétaire	255-1439
Pauline Lecompte, régistraire	387-3869
Louise Farly, (loisirs)	727-6072
Simone Lanthier (comité des malades)	271-9631
M-Jeanne MacDermott, (bibliothèque)	843-5709
Rita Renaud, (artisanat)	526-6823
Jeannine St-Aubin, (ass. régistraire)	381-5202
Maria Letourneau, (loisirs)	374-0640
Fleurette Jobin, (retraites, téléphones, etc.)	722-6474
Annette Gaudette, (recrutement)	387-5260

COURS

La série de cours "Relations humaines", (connaissance de soi, connaissance des autres, communication) s'est terminé le 18 mai. Ce cours fut suivi avec beaucoup d'assiduité et d'enthousiasme par les participantes. Nous nous proposons d'offrir ce même cours et d'autres cours à l'automne si la demande se fait sentir. Faites-nous connaître vos choix, vos attentes d'ici là.

Renseignements:

Cécile Lachapelle	276-3229
Yvette Cahill	527-2567

RECRUTEMENT

Mesdames: L'Association des Veuves de Montréal désire recruter de nouveaux membres. Vous avez dans votre entourage des veuves. N'hésitez pas à leur transmettre l'invitation. Les plus jeunes y apporteront leur dynamisme, les plus âgées leur expérience. Ensemble, faisons de l'association un oasis d'amitié.

Pour renseignements supplémentaires:

Annette Gaudette	387-5260
------------------	----------

ACCUEIL

A Notre Maison, 120 ouest, boulevard St-Joseph, Montréal. Téléphone: 276-3911... 1h.30 à 16h.30 du lundi au vendredi.

AVIS

Nous conseillons fortement aux membres qui désirent des renseignements supplémentaires concernant voyages, loisirs, services, etc., de s'adresser directement aux responsables qui sont en mesure de répondre à toutes leurs questions.

Ligue des femmes du Québec

M. Pierre-Elliott Trudeau
Bureau du Premier ministre,
Parlement canadien, Ottawa.
Monsieur le Premier ministre,

C'est avec indignation que la Ligue des femmes du Québec a réagi à l'annonce faite par le ministre des Finances du gouvernement, M. Jean Chrétien, des mesures anti-sociales et anti-familiales visant à couper les allocations familiales de \$26.00 à \$20.00 au lieu de les augmenter comme prévu.

Avec une inflation galopante, une hausse continue des prix des aliments, des vêtements, des chaussures, du loyer, etc... plusieurs familles comptent sur les allocations familiales pour subvenir aux besoins des enfants. Quel beau cadeau pour la rentrée scolaire!

Après avoir imposé le contrôle des salaires aux travailleurs, c'est maintenant aux enfants et aux plus pauvres à payer pour les politiques de faillite économique du gouvernement canadien. Coïncidant avec les mesures tout aussi anti-populaires de restriction de l'assurance-chômage qui sont proposées, les coupures d'allocations familiales s'attaquent encore davantage aux familles les plus pauvres dont les soutiens économiques ont un emploi instable: quel beau cadeau à la veille de l'Année internationale de l'Enfant, décrétée par l'ONU pour 1979!

A plusieurs de ses Congrès, la Ligue des femmes du Québec a demandé de doubler le montant des allocations familiales. Une consultation effectuée auprès de diffé-

rentes sections de notre organisation à travers le Québec a donné une réponse unanime: la colère des femmes qui n'acceptent pas qu'un gouvernement cherche à épargner des centaines de millions de dollars sur le dos des enfants, des chômeurs et des plus pauvres. Cela ne peut aider aucunement à la situation des monoparentals ni à favoriser l'indépendance économique des femmes.

Votre gouvernement donne des subsides aux grosses corporations et augmente à chaque année son budget militaire. La Ligue des femmes du Québec vous propose de couper plutôt dans le budget militaire et d'accorder cet argent aux affaires sociales.

Notre organisation se prononce pour un système universel d'allocations familiales tout comme les pensions de vieillesse et l'assurance-maladie.

Nous croyons monsieur le Premier ministre, que de telles mesures doivent être rejetées par votre gouvernement et qu'une politique visant à augmenter le pouvoir d'achat des familles à faible revenu doit leur être substitué tant pour satisfaire les besoins les plus criants de ces nombreuses familles que pour la santé économique du pays en général.

Nous comptons sur votre intervention pour que le ministre des Finances, monsieur Jean Chrétien, vienne avec de nouvelles propositions en ce sens, ou bien qu'il soit démis de ses fonctions.

Mme Laurette Chrétien-Sloan
présidente

MOUVEMENT DES FEMMES CHRETIENNES

Extraits de la *Famille Chrétienne*, septembre, octobre, novembre 1978

La femme, sous tous ses aspects, est un des sujets d'étude le plus recherché dans la société de notre temps. L'Eglise n'y fait pas exception.

En 1978, au milieu d'un monde bouleversé, la femme désire s'épanouir afin de mieux prendre ses responsabilités. Avant d'en arriver à ce but, elle doit d'abord vouloir s'engager, apprendre à se connaître elle-même et finalement connaître ses devoirs.

Pour cela, il faut qu'elle soit reconnue par l'Eglise comme étant capable d'apporter sa contribution féminine de chrétienne engagée. Comme le prêtre, la femme, elle aussi, est appelée à évangéliser. "Ayant reçu le baptême du Christ, dira saint Paul, vous êtes tous revêtus du Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Gentil: Il n'y a plus ni esclave ni homme libre: Il n'y a plus ni homme ni femme, vous êtes tous un dans le Christ." (Gal 3, 27.)

Un grand nombre de femmes offrent leur aide pour thé, bazar, bingo, services à la sacristie et c'est bien. Pour certaines ce n'est pas suffisant; reste la croissance personnelle, la connaissance de l'autre, l'animation, le leadership, etc..., etc.

C'est là surtout que la femme a besoin d'être comprise, acceptée, encouragée et guidée par un clergé averti. Ainsi l'humble femme chrétienne, l'âme de la nation, deviendra une force de plus dans l'Eglise.

CLAIRE PILON

PIERRETTE PINEAULT
Diocèse de Chicoutimi, Qué.
Nouvelle présidente nationale.



Centre d'Information & de Référence pour Femmes

3585 St. Urbain Montréal 842-4781 - 842-4780

ACTIVITES REGULIERES DU CENTRE SALLE DE VETEMENTS

Vêtements gratuits pour femme et enfant. Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h.

PAGES JAUNES DES FEMMES DE MONTREAL

Les "pages jaunes" sont 79 pages de renseignements à propos des services et des ressources offerts par divers organismes montréalais. Disponible en anglais et en français. \$2 si vous venez le chercher au Centre - \$2.50 par courrier. \$3 pour les institutions.

GROUPE DE DISCUSSION POUR FEMMES

Les rencontres du groupe de discussion reprendront le 11 octobre. Les rencontres ont lieu tous les mercredi soir à 20h, au Centre, et ce pendant 10 semaines. Les personnes ressources seront des expertes dans le sujet en question à chaque rencontre. Vous êtes toutes invitées à y participer (gratuitement).

Les thèmes des discussions seront:

11 octobre — LES FEMMES BATTUES. Quelles sont les causes de la violence dont les femmes sont l'objet? Comment les femmes peuvent-elles se protéger contre cette violence? Quelles ressources offre la communauté aux femmes battues?

18 octobre — LES FEMMES ET LES INSTITUTIONS MEDICALES. Comment les femmes sont-elles considérées? Comment sont-elles traitées? Comment peuvent-elles remédier aux injustices dont elles sont l'objet? Quelles possibilités s'offrent à elles autres que le système traditionnel?

25 octobre — PARENTS CELIBATAIRES. La plupart des parents célibataires sont des femmes. La plupart

sont pauvres. Pourquoi? Quels problèmes doivent-elles affronter? Y a-t-il des solutions à ces problèmes?

1er novembre — LES FEMMES ET L'ARGENT. Information générale concernant l'épargne, les placements, le crédit et les dettes afin de leur permettre de tirer par elles-mêmes le meilleur profit possible de leur argent.

8 novembre — LE CONTRAT DE MARIAGE. Quelle est la loi québécoise à ce sujet? A quoi sert d'établir son propre contrat de mariage?

15 novembre — LES FEMMES ET LA VIEILLESSE. Pourquoi notre société est-elle obsédée par la jeunesse, image perpétuée par tous les médias? Dans quelle mesure les femmes en sont-elles affectées? Quelles sont les limites imposées par la société aux femmes âgées? Quelles solutions peut-on y apporter?

22 novembre — SOLLICITATION SEXUELLE ET TRAVAIL. Au cours d'études récentes effectuées aux Etats-Unis, 88% des femmes interrogées disent qu'elles sont sollicitées sexuellement pendant leur travail par leurs collègues ou leurs patrons du sexe masculin. Cette "solicitation" peut aller du simple flirt au viol. La situation est-elle semblable à Montréal? Comment les femmes peuvent-elles remédier à ce problème sans perdre leur emploi?

29 novembre — MYTHES A PROPOS DE L'AMOUR ET LE MARIAGE. Comment notre éducation nous présente-t-elle l'amour et le mariage? Pourquoi, en dépit ou nombre important de divorce, il y a de plus en plus de mariages? Comment les médias traitent-ils de l'amour? Dans quelle mesure notre système économique a-t-il intérêt à encourager le mariage? Le but de cette discussion est d'essayer de percevoir l'amour et le mariage avec réalisme.

6 décembre — LES FEMMES ET LA PETITE ENTREPRISE. De plus en plus de femmes créent leur propre entreprise. Que faut-il faire pour créer une entreprise? Quelle aide pouvez-vous obtenir? Quel genre d'entreprise a le plus de chances de succès?

13 décembre — LES FEMMES NARCOMANES. Quelle est l'étendue de la narcomanie parmi les femmes? Quelles sont ses causes? Comment y remédier? De quelles ressources les femmes disposent-elles à ce sujet et quelles sont leurs limites?

LA FEDERATION DES FEMMES DES SERVICES COMMUNAUTAIRES JUIFS

5151 Chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec H3W 1M6
Tél.: 735-3541

La Fédération des femmes des Services communautaires juifs et le Conseil régional de Montréal de la FFQ collaborent depuis quelques années dans le cadre de soirées de rapprochement. C'est autour de personnes ressources de l'une ou de l'autre communauté que ces réunions amicales ont lieu.

Renée Rowan, Joe Cabay, Madeleine Ryan et Irène Romer sont, à date, les invités qui ont rencontré les membres de ces deux comités présidés par Yveline Goldblat pour la FFQ et Rhoda Granestein pour l'AJCS.

LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES JUIVES

5775 L'avenue Victoria, Suite 102
Montréal, Québec H3W 2R4
Téléphone 733-7589

Le Conseil présentera une série de conférences suivies de discussions sur des problèmes actuels.

Le 27 septembre: Problèmes actuels au Canada.

Le 29 novembre: La situation économique.

Le 31 janvier 79: La puissance des médias.

Le 25 avril 79: La loi et les droits de la personne.

Pour renseignements: 733-7589

Regroupement des Garderies de la région 6c

Attention

NOUS SOMMES DEMENAGES

Le 1er juillet dernier, le Regroupement des Garderies de la Région Six C aménageait dans de nouveaux locaux situés au 426 rue Victoria, suite 21
St-Lambert, P. Qué.
J4P 2J1

Téléphone: 514-672-8826

Nous attendons notre visite et vous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

RENCONTRE-INFORMATION-TRAVAIL

Le 8 avril dernier avait lieu, au Centre de Jour de St-Lambert, une journée de rencontre pour les membres du Regroupement des Garderies de la Région Six C.

Trente (30) personnes, issues des garderies Le Petit Prince, La boîte à soleil, Centre de Jour de St-Lambert, Pierrot La Lune, Les Coquelicots, Caillou-Lapierre, St-Bruno, St-Jean Baptiste de Rouville, Aux Quatre Soleils et La Soleillerie et réparties comme suit:

15 travailleurs de garderie,

7 parents et 8 responsables, ont participées à cette journée.

La journée a débuté par un mot de bienvenue et la présentation des membres du conseil d'administration ainsi que des garderies nouvellement membre du Regroupement.

Claudette Robin nous a fait rapport de la situation financière du Regroupement.

Trois ateliers de travail avaient été formés autour de trois documents sur lesquels le Regroupement travaille depuis un certain temps, soit:

- o La formation des éducateurs de la petite enfance;
- o Le rapport de la recherche sur les besoins de garde de jour des enfants d'âge préscolaire dans la région 60 effectuée par le CSSR et terminée depuis juin 1977;
- o L'intégration des enfants handicapés dans les garderies.

Ces ateliers ont permis aux membres de prendre connaissance des dossiers, de formuler des recommandations pour l'acceptation des documents ou encore de s'impliquer pour terminer le travail commencé.

Après le dîner, nous nous sommes réunis en plénière. Chaque responsable d'atelier a fait part à l'assemblée du travail accompli et des décisions qui ont été prises. Louise Bourgon-Paré qui animait cette partie de la rencontre, a proposé aux participants une réflexion sur les attentes des membres face au Regroupement.

La principale proposition adoptée par l'assemblée "que soit formé un comité chargé d'établir un profil des garderies".

L'établissement de ce profil permettra au Regroupement de mieux connaître les besoins de ses membres et de mettre sur pied des comités de travail pouvant aider les garderies à solutionner les problèmes auxquelles elles ont à faire face et améliorer ainsi la qualité de leur service.

La journée s'est terminée par la présentation du film de Thomas Vamos "Les Héritiers de la Violence".

La journée s'est terminée par la présentation du nouveau film de Thomas Vamos "Les Héritiers de la Violence". Un film qui de par l'émouvante sincérité du témoignage qu'il apporte, n'a laissé personne indifférent.

La femme et la vie politique

EN POLITIQUE, LES PREMIERS PAS

Pour les femmes qui s'intéressent à la politique et qui aimeraient s'y engager plus personnellement en tant que candidate, il est utile de se rappeler l'existence du palier municipal plus près des préoccupations quotidiennes des citoyens, plus près du foyer aussi et permettant à des femmes ayant des responsabilités familiales de s'y engager.

Montréal aura en Novembre des élections municipales et il faudrait y voir de nombreuses femmes, encore que les responsabilités au Conseil d'une si grande ville ne sont pas minces. Mais il y a aussi les commissions scolaires, les CLSC où l'on peut acquérir de l'expérience. Aussi, dans les plus petites villes les femmes sont encore plus à l'aise pour rechercher des charges qui sont les premiers pas dans la vie politique.

Il est peut-être utile de rappeler encore une fois que le Conseil consultatif de la situation de la femme a préparé une pochette "Participer au pouvoir" que l'on peut obtenir gratuitement en s'adressant au CCSF, C.P. 1541 "B", Ottawa.

Il s'agit d'une trousse en différents feuillets, chacun ayant pour objet un des aspects de la situation "Pourquoi les femmes sont-elles absentes?", "Où commençons-nous?", "Comment parvenir à nos fins?", et "Organisation d'une campagne électorale".

Une brève analyse de la situation s'y trouve, et surtout plusieurs bon conseils sur la façon de se présenter, soit

à l'électorat, soit aux média. On va même jusqu'à suggérer quelques réponses aux questions piégées qui sont posées aux femmes candidates. "Croyez-vous pouvoir faire mieux que les hommes?", "Qui s'occupera de votre famille?", etc.

Un feuillet entier est consacré à l'organisation d'une campagne électorale s'adressant surtout à celles qui veulent être organisatrices, spécifiant les rapports à entretenir avec le comité central, avec la candidate, comment déterminer les coûts d'une campagne, et la marche à suivre, semaine après semaine pour arriver au jour de l'élection et après...

Il n'en reste pas moins que plusieurs difficultés de taille seront dans leur route; particulièrement celle du financement. Certes, la nouvelle législation sur le financement des élections va aider en partie à solutionner ce problème, mais où aller chercher le surplus admissible? Surtout que les statistiques les plus récentes sont désoilantes sur l'écart de salaire entre les hommes et les femmes.

"L'homme gagne en moyenne 88 p.c. de plus que la femme*" voilà ce qu'on pouvait lire dans les pages économiques de la Presse du 12 septembre 1978, et l'on y souligne malicieusement que dans le monde du travail "les hommes prennent de l'expérience" tandis que "les femmes prennent de l'âge". Ce n'est que très jeunes qu'il y a presque égalité de revenu (moins de 20 ans). Après c'est une dégringolade constante pour les 4,963,930 femmes qui travaillent au Canada.

MADELEINE GARIEPY-DUBUC

* Statistique Canada pour 1976.

UNESCO

COMMISSION CANADIENNE
222, Queen, Ottawa, K1P 5V9

Le 9 août dernier, Sheila Finestone, Dorothy Reitman et Nicole Boily assistaient à Ottawa à une réunion ayant pour but l'étude du programme de l'UNESCO touchant la condition de la femme.

Nous reproduisons ici un extrait du rapport du comité exécutif de l'UNESCO touchant la condition de la femme.

SOUS-COMMISSION SUR LA CONDITION DE LA FEMME

La Commission canadienne pour l'UNESCO:

CONSIDERANT la participation importante de la femme en éducation familiale, son rôle d'agent de socialisation, et son apport essentiel à toutes les structures de la société;

CONSIDERANT la difficulté pour la femme effectuant un travail non rémunéré d'accéder aux bénéfices marginaux reliés au salaire, y compris l'éducation des adultes, la formation professionnelle, les congés d'éducation, etc.;

CONSIDERANT que cette situation ne peut que s'aggraver à mesure qu'on augmente les services offerts aux travailleurs et aux professionnels;

RECONNAIT l'urgence nécessaire d'offrir des services d'éducation aux femmes qui travaillent dans des secteurs non rémunérés comme les femmes au foyer, les femmes collaboratrices de leur mari dans des entreprises à but lucratif, les femmes engagées dans le bénévolat;

RECONNAIT que l'expérience acquise par ces femmes et leur contribution à la vie économique du pays leur donnent droit d'accéder aux services d'éducation offerts aux travailleurs;

CONVIENT de la nécessité de prévoir, dans les écoles et ailleurs, des services d'information et d'orientation qui tiennent compte de l'évolution de la condition féminine et préparent les jeunes femmes à s'intégrer, peut-être en permanence, au monde du travail;

S'ENGAGE à prendre les moyens nécessaires pour diffuser cette résolution et faire connaître publiquement toute la problématique de l'accessibilité de la femme à l'éducation.

7. **ETANT DONNE QUE** la condition de la femme ne peut s'améliorer qu'en relation étroite avec l'accessibilité à l'éducation, la Sous-Commission de la Condition de la Femme:

RECOMMANDE qu'à partir de 1979, les assemblées des Sous-Commissions de la Condition de la Femme et de l'Éducation soient agencées de façon à permettre aux personnes intéressées de participer au travail des deux sous-commissions.

MEMO

40, av. St-Clair Est, Suite 300
Toronto, Ontario. M4T 1M9
(416) 922-3246

Le COMITE NATIONAL D'ACTION sur le statut de la femme

L'ASSEMBLEE ANNUELLE du CNA pour 1979 se tiendra du 23 au 26 mars 1979 à l'Hôtel Skyline d'Ottawa. Des réunions des représentantes régionales sont

projetées pour le mois de janvier 1979 et pour la matinée du 23 mars.

Nous ferons les couloirs du Parlement le 26 mars (si les dates fixées pour les élections et l'intersession parlementaire le permettent). Nous recommandons vivement aux organismes membres qu'ils envoient des déléguées.

juin/juillet 1978

MISE A JOUR DES MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

Comme vous le savez toutes sans doute, le gouvernement a déposé, lundi 1er mai, un texte de loi prévoyant des modifications au Code criminel. On trouve, parmi les propositions, des modifications des articles sur le viol (Bill C-52). Ce bill a mené également à la publication, par la Commission canadienne sur la réforme de la loi, d'un document de travail sur les infractions sexuelles. Ce document comprend de nombreuses propositions de modification à la législation sur le viol. Nous pouvons bien nous féliciter cette fois-ci. Malgré les défauts qui persistent toujours, à notre avis, dans les deux propositions de modification de la législation, les deux s'orientent dans une direction positive.

Pour vous aider à répondre aux demandes, venant des médias, pour vos réflexions sur les modifications proposées et à formuler les propositions que votre organisme pourrait avancer auprès du ministre de la Justice, Monsieur Basford, nous avons estimé utile à dire ce qu'il y a de bon dans les modifications proposées ainsi que dans les propositions faites par la Commission canadienne sur la réforme de la loi et à signaler ce qu'il faudrait faire pour les améliorer.

Vous vous souvenez que nos demandes ont été les suivantes:

1. Que toute mention du viol soit rayée de l'article sur les infractions sexuelles au Code criminel et remplacée par des infractions d'**attentat à la pudeur**. Aux termes de cette nouvelle catégorie, ce que l'on a interdit par le passé sous le terme de "viol" (c'est-à-dire, la pénétration du vagin par un pénis) ne serait estimé qu'une sorte d'infraction de **contact sexuel de force**.

2. Que la législation fasse mention de plus d'une infraction. La distinction entre les infractions ne devrait pas être fondée sur la question de pénétration, comme définie par le passé, mais plutôt sur le degré du risque créé et/ou subi par la victime.

3. Qu'on légifère sur ces attentats à la pudeur en tenant compte du même concept de consentement qui s'applique aux autres attentats (non-sexuels). C'est-à-dire, on présume que la présence de la menace de coercition physique nie le consentement de la victime. Aux termes d'une telle présomption, la question centrale serait les risques que court la victime et non pas le "sexe". Quant au consentement, il deviendra ce que l'on définit aux termes de la loi par une "présomption réfutable": c'est-à-dire, la défense pourrait essayer de prouver que la victime a consenti malgré l'utilisation ou la menace de coercition physique. Toutefois, il incombera à la défense d'en donner la preuve. Nous avons débattu qu'un article spécifique offrant des définitions devrait s'ajouter aux nouvelles dispositions sur l'attentat à la pudeur pour garantir que le concept de la "présomption réfutable" soit seul à s'appliquer aux poursuites judiciaires.

4. Que l'on ne tienne pas compte du sexe des personnes impliquées. Cela permettrait des poursuites dans un cas de viol homosexuel, etc. On ne devrait pas tenir compte non plus de l'état matrimonial des personnes impliquées. C.-à-d., une femme devrait avoir droit à poursuivre son mari en justice.

FELICITATIONS

Gaby Lasry de la Fédération des femmes des services communautaires juifs a été nommée au Conseil consultatif sur la situation de la femme à Ottawa.



consultatif de la femme a été très importante, en particulier dans les secteurs de la femme dans la fonction publique, de l'attentat à la pudeur et des femmes autochtones.

Lorna Marsden ancienne présidente du CNA (Conseil national d'action sur la situation de la femme) et directrice du département de sociologie de l'université de Toronto vient d'être nommée au conseil d'administration d'Air Canada. Elle est la première femme à siéger sur ce conseil.



Marie Pinsonnault, vice-présidente au comité d'étude des projets de loi du conseil d'administration de la FFQ, a été nommée responsable du recrutement des téléphonistes de Bell Canada en vue de leur adhésion au STCC (syndicat des travailleurs canadiens des communications).



L'honorable **Marc Lalonde**, ministre chargé de la Situation de la femme, a annoncé aujourd'hui la nomination de **Suzanne Findlay**, d'Ottawa, à la vice-présidence du Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme.

Sue Findlay entrera en fonction le 16 octobre 1978. Elle remplacera Monica Townson qui a remis sa démission à la mi-août et occupe maintenant le poste de conseiller-économique principal au Centre d'étude de l'inflation et de la productivité du Conseil économique du Canada. La participation de **Madame Townson** aux travaux du Conseil



Mme Alphonsine Howlett, qui après avoir toute sa vie travaillé bénévolement a fini par accepter, à 61 ans, un emploi rémunéré, a été nommée Grande Montréalaise dans le domaine des services communautaires au cours des 20 dernières années.

Un jury de ses pairs lui a conféré cet honneur dans le cadre d'un projet unique entrepris par l'hôtel Reine Elizabeth pour marquer son 20e anniversaire. Elle est l'une des 20 personnalités montréalaises qui se sont distinguées dans des secteurs d'activité qui vont de l'architecture au théâtre et qui seront honorées au cours d'un gala, le 8 novembre, au Grand Salon du Reine Elizabeth.

PETITES NOUVELLES

FEMMES EN DIFFICULTE

Le Regroupement provincial des maisons d'accueil et d'hébergement pour les femmes en difficulté est né. Certaines maisons mises sur pied par des membres de la FFQ sont membres de ce regroupement. Pour information, veuillez téléphoner à Chantale Michaud ou à Stella Guy, à 514-873-8384.

LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOL A BESOIN DE VOLONTAIRES

Il s'agit du centre de Montréal: Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner à 866-6666. Les volontaires recevront la formation nécessaire.

PUBLICATIONS

STATUS

OF WOMEN NEWS is a political magazine for women with articles, news stories, book reviews and coverage of controversial political issues. It is the official publication of the National Action Committee on the Status of Women.

PUBLISHED BY NATIONAL ACTION COMMITTEE
ON THE STATUS OF WOMEN
40 ST. CLAIR AVE. E., TORONTO, ONT.
M4T 1M9
Rate: \$3.00 for 4 issues
Institutions: \$6.00
Overseas & U.S.: \$5.00

NAME:
ADDRESS
CITY, PROV. CODE

Enclosed is cheque for \$

NAC does not duplicate nor supersede established organizations. It is non-profit and non-partisan. NAC serves as an educational and communications link for women in Canada who are striving to improve their status and to change the traditional attitudes and habits of prejudice towards women.

A la mi-octobre, la **Librairie des femmes d'ici** fêtera son troisième anniversaire en emménageant dans un nouveau local, au 3954 de la rue Saint-Denis. Claude réalisera enfin son rêve d'une véritable librairie-rencontre-café. Au téléphone: 843-6273.

Antre, Madeleine Gagnon, aux Herbes Rouges (numéros 65-66).

L'Italie aux féministes, textes colligés par Louise Vandelac, Editions Tiercé.

Mirage, Pauline Michel, Edition HMH.

Des enfants pourquoi, Catherine Valabrègue, Editions Stock.

Vas-y maman, Nicole de Buron, Editions Flammarion.

Les fils de Freud sont fatigués, Catherine Clément, Editions Grasset.

Colette, libre et entravée, Michèle Sarde, Editions Stock.

Sita, Kate Millet, Editions Stock.

Les enfants de la violence, Doris Lessing, Editions Albin Michel.

Choisir, la cause des femmes, Viol, le procès d'Aix-en-Provence, avec un texte inédit de Gisèle Hamili, **Le crime**, Editions Gallimard.

Isocelles, Catherine Weinzaepflen, Editions des femmes.

Echec et mat, Marie Vaubourg, Editions des femmes.

Folle entre les folles, Lara Jefferson, Editions des femmes.

Les Françaises face au chômage, Guillemette de Sairigné, Editions Denoël/Gonthier.

Les rois et les voleurs, Muriel Cerf, Folio.

Un barrage contre le Pacifique, Marguerite Duras, Folio.

Les déesses, Renée Massip, Folio.

Disent les imbéciles, Nathalie Sarraute, Folio.

Le déluge du matin et Le premier jour du monde, Han Suyin, livre de poche.



Christiane Laforge, journaliste à Chicoutimi, vient de publier aux éditions GAYMONT un essai: Au delà du paraître.

QUESTIONNAIRE CHOC

Ces feuillets peuvent servir à deux fins:

- 1) fournir une liste de questions à poser aux candidats lors d'une assemblée électorale.
- 2) augmenter la prise de conscience des problèmes féminins.

LA SITUATION ECONOMIQUE

Des mythes de toutes sortes circulent en grande liberté ces temps-ci. Ils embellissent la réalité et détournent l'attention des véritables problèmes qui confrontent les femmes, surtout dans les temps difficiles.

Voici des faits. Ils sont choquants. Ils devraient suffire à détruire ces mystes. Qu'en pense votre candidat?

Beaucoup de gens prétendent que le problème du chômage est causé par les femmes qui retournent sur le marché du travail. Ils se demandent comment on peut bien discuter d'égalité des chances, quand la situation économique se porte si mal.

DISPONIBLE A:

Conseil consultatif de la situation de la femme
C.P. 1541, Succursale B.
Ottawa K1P 5R5

Le livre "100 Questions-Réponses" sur LA PILULE CONTRACEPTIVE, répond simplement à des questions simples, celles que tout le monde se pose.

Ce livre qui est vendu \$2.50 au public, est offert aux Associations au

PRIX SPECIAL DE: \$1.50

Les Editions Paul Dottini Inc.

3480 est, boul. Gouin, Montréal-Nord, Qué.

H1H 1B6 Tél.: (514) 382-8794

C.P. 552, Station Bourassa, Montréal,

Qué. H2C 3G9

AGENDA 1979

NOTES SUR L'HISTOIRE
DES FEMMES AU QUÉBEC



les éditions du remue-ménage

Casier postal 607, Succursale C, Montréal

\$6. l'unité

POUR APPRENDRE LE QUÉBEC ET LES QUÉBÉCOIS: LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

La **Télé-université**, unité constituante de l'Université du Québec, offre aux adultes pour la session d'automne 1978 une diversité de cours.

Où que vous soyez, vous pouvez devenir télé-universitaire, car la plupart du temps c'est chez vous que vous apprendrez. De plus, selon le cours choisi, nous vous proposerons diverses activités, telles rencontres, ateliers, conférences téléphoniques, émissions de radio et de télévision, bulletins de liaison pour mieux vous rejoindre.

Suffit de s'inscrire! Il n'y a pas de niveau de scolarité exigé... car nous misons sur votre expérience d'adulte; et les inscriptions sont acceptées en tout temps.

La **Télé-université** vous offre, dans le cadre de son programme de certificat de premier cycle "Connaissance de l'homme et du milieu" les cours suivants:

- ADM-1001** Un art méconnu: la gestion (1 crédit)
- ADM-2001** La publicité au Québec (3 crédits)
- COO-1001** Initiation à la coopération (3 crédits)
- ECO-1001** Initiation à l'économie du Québec (3 crédits)
- ENV-1001** L'environnement, un bien collectif menacé (3 crédits)
- ENV-2001** Action-Environnement (1, 2, 3 crédits)
- FRA-1001** Français pour tous, français pour tout (3 crédits)
- HIS-1001** Histoire du Québec d'aujourd'hui: économie, pouvoirs, idéologies (3 crédits)
- HIS-2001** Histoire du Québec d'aujourd'hui: population, travail, nation (3 crédits)
- HIS-3001** Le patrimoine québécois (3 crédits)
- INF-1001** L'informatique... c'est pas sorcier (3 crédits)
- PSY-1001** L'individu, son affectivité, sa sexualité (3 crédits)
- PSY-2001** Affectivité, sexualité et relations interprofessionnelles (3 crédits)

Les frais d'inscription de \$7.50 par session; les droits de scolarité sont de \$50.00 du cours de trois crédits et \$17.00 du crédit pour les autres cours.

Pour plus de renseignements:

Bureau du registraire

Télé-université

3465, Durocher

Montréal, Québec,

H2X 2C6

Tél.: (514) 282-7749

SOMMAIRE

Editorial de la Présidente	2
Session de travail du Conseil d'administration	3
FFQ Programme d'éducation 1978-79	4
Interventions	5
Dossiers FFQ	
o congé de maternité	6
o réponse à l'Actualité	10
o Livre vert sur l'éducation	12
Actualités et interventions	14
Contre la violence faite aux femmes	
o enlèvement de Dalila Maschino	15
o Disque Battered Wives	18
Les femmes ont des choses à se dire	19
Bonne chance. Laurette Champigny-Robillard	20
Conseils régionaux	22
Associations	24
La femme et la vie politique	27
UNESCO	28
NAC	28
Publications	30

L'A.F.E.A.S.
150 est, Dorchester, suite 200... 27
Montréal, Qué. ... 28
H2X 1N6

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: responsable: Lise Chevrier-Doucet; rédactrices: Christiane Bacave, Monique Roy, en collaboration avec la coordonnatrice de la F.F.Q.: Nicole Boily.

Secrétariat: Raymonde Beauchamp. Centre de renseignements et de documentation: Marguerite Syrie.

Le bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du Ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

Les membres en règle de la F.F.Q. reçoivent le bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le bulletin peuvent s'abonner.

abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00

abonnement de soutien

Nom:

Adresse:

versements par chèques ou mandat-poste à l'ordre de:

le bulletin de la F.F.Q.

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal H2L 4E4